

L'Accent *sur l'Actu'*

NUMÉRO 36 | OCTOBRE 2024

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE



Nicolas Daragon : Signature de la mutualisation des polices municipales

page 4-5

Travaux à l'école maternelle

page 16-19

Dossier Citoyenneté

page 38-43

Sommaire

- p. 1 Édito
- p. 2-3 Questions au Maire
- p. 4-5 Nicolas Daragon a signé la mutualisation des polices municipales
- p. 6-7 Vélos, trottinettes et piétons : réglementations et sécurité
- p. 8-9 Présentation des acteurs de nos écoles
- p. 10 Un engagement citoyen pour les élèves de l'école élémentaire
- p. 11 Les élèves de l'école René Cassin ont couru pour ELA
- p. 12 La municipalité réagit à la baisse des assistantes maternelles
- p. 13 Un taux d'imposition stable depuis plusieurs années sur la commune
- p. 14-15 L'embellissement du centre du village, une transformation attendue
- p. 16-19 Travaux à l'école maternelle Louise Michel
- p. 20 Plantation d'arbres, un engagement renouvelé de la municipalité
- p. 21 Afin d'anticiper les aléas climatiques, notre commune accueille une station météo
- p. 22 Le parking de l'espace DesLyres, le futur site d'une aire de covoiturage
- p. 23 Rappel des emplacements des arceaux vélos sur la commune
- p. 24 Législation et bonnes pratiques pour mieux partager l'espace public
- p. 25 Dans notre village, une belle initiative mérite d'être mise en lumière !
- p. 26 Désherbage des trottoirs, une responsabilité partagée
- p. 26 Du nouveau au service Urbanisme
- p. 27 Exposition « Jean Moulin, une vie d'engagements »
- p. 28 Une voyage dans le Temps pour les Journées du Patrimoine
- p. 29 Accueil des nouveaux arrivants, un événement annuel
- p. 30 Expo photos "L'énergie en mouvement"
- p. 31 Premier ouvrage de Guillaume Caudy, un jeune auteur Saint Pierrard
- p. 32-33 Une expérience inoubliable pour les jeunes du Centre de loisirs
- p. 34-35 Retour sur la Semaine Bleue 2024
 - p. 36 Saint Pierre de Chandieu s'engage pour Octobre Rose
 - p. 37 Contribution de la CCEL au développement territorial et économique
- p. 38-43 La nouvelle donne de l'engagement citoyen en France **LES CARNETS DE LA CITOYENNETÉ**
- p. 44-45 Faits marquants de Mi Juillet à Mi Octobre 2024
 - p. 46 Tribune des élus
 - p. 47 C'est la vie
- p. 48-60 **Les Echos du Mois de Novembre 2024**

L'Accent sur l'Actu'
le magazine d'informations
de la commune

N° 36
Octobre
2024

Hôtel de Ville

5 à 7 Rue Émile Vernay



04 72 48 09 99



mairie@

mairie-stpierredechandieu.com



www.mairie-stpierre
dechandieu.com



MairieStPierredeChandieu

Horaires d'ouverture
au public :

Lundi
9h-12h et 13h30-18h30
Mardi au vendredi
9h-12h et 13h30-17h00



Directeur de Publication : Raphaël IBANEZ
Conception/Mise en page : Service Communication
Photos : Service Communication/Pixabay/FreePik - sauf mention
Impression : Atelier Michaud - Tirage : 2 200 exemplaires.

L'Accent N°36 - Octobre 2024

Édito

Après un été olympique où la France a particulièrement brillé sur les podiums et a rejoint le rang des grandes nations du sport, c'est un bien triste spectacle que la rentrée nous a réservé. A d'interminables semaines pour désigner un Premier Ministre, ont succédé d'aussi longues tractations pour nommer un gouvernement, aux équilibres fragiles dans une période pleine d'incertitudes et de dangers.

Qu'il me soit permis de souhaiter plein succès à ce gouvernement et aux travaux parlementaires apaisés qu'il devra conduire, dans un contexte budgétaire qui devra respecter la justice sociale tout en s'attachant à renforcer les moyens de l'état dans les secteurs les plus touchés : je pense en particulier à ceux de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice...

Car aux tensions qui secouent la scène internationale, s'ajoutent celles que traversent notre pays : crise agricole, du logement, du pouvoir d'achat.

Je sais toutes les angoisses de mes concitoyens et c'est pourquoi, avec le soutien de mon équipe municipale, nous mettons tout en œuvre pour agir dans le champs de compétence qui est le nôtre !

Nous agissons d'abord pour le quotidien des Saint Pierrards, notamment en matière de sécurité. Parce qu'ensemble nous pouvons aller plus loin, la commune a signé une convention de mutualisation des polices municipales avec le Centre de Surveillance Urbaine de Mions, en présence de Dominique Daragon, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Cette sécurité du quotidien s'étend aux mesures préventives et aux actions que nous mettons en place pour faciliter la circulation sur les modes doux et les pistes cyclables.

C'est enfin, en concertation, que nous avons lancé « une étude de mobilité », pour que chacun puisse prendre sa part dans des enjeux de déplacements apaisés et respectueux de tous les usagers de la route.



Prendre soin du quotidien, c'est aussi construire un avenir durable pour les futures générations. C'est pourquoi, nous poursuivons notre engagement en faveur de l'environnement, à travers les travaux de rénovation thermique et énergétique à l'école maternelle, dans un programme soutenu de plantations d'arbres et nous rejoignons toutes les initiatives citoyennes qui garantissent la propreté et le cadre de vie de notre village.

C'est ce cadre de vie et ces ambitions que nous avons défendu lors des nombreux événements qui ont ponctué la rentrée scolaire et ce début d'automne : l'accueil des nouveaux habitants, le forum des associations, les rencontres régulières que nous avons avec tous les Saint Pierrards et le dialogue que nous instaurons avec eux.

Un automne qui va se poursuivre au rythme de notre village, convivial et festif, ouvert et généreux, républicain et citoyen !

Votre Maire dévoué,
Raphaël IBANEZ

? / Questions au Maire



Notre commune a connu des épisodes de fortes pluies, mais semble avoir été épargnée par rapport à nos voisins ?

En effet, comme l'ensemble de notre territoire, nous avons subi deux épisodes pluvieux d'une rare intensité, avec en 24 heures l'équivalent d'un mois de précipitations à deux reprises. Saint Pierre de Chandieu, la plus grande commune du territoire avec 80 kilomètres de routes et des bassins versants, a bénéficié des nombreux travaux réalisés ces dernières années. Grâce aux bassins de rétention que nous avons créés, aux avaloirs et à la capacité des canalisations installées dans le sol lors de différents travaux dans le centre du village, sur le chemin du Cros Cassier, le chemin de Satolas et d'autres endroits, nous n'avons pas eu à déplorer d'incidents graves, contrairement à de nombreux voisins. Cependant, de nombreux projets restent à réaliser, et nous en sommes pleinement conscients. ■



Les mouvements politiques à la tête de l'État vont-ils impacter le quotidien de la municipalité ?

Il lui faut bien du courage à notre Premier ministre pour parvenir à rassembler toutes les bonnes volontés afin de constituer un bloc parlementaire capable d'épauler sa conduite des affaires du pays. Naviguer dans les méandres de la politique nationale tout en cherchant à maintenir un équilibre entre les différentes factions est un défi de taille. Chaque décision prise au sommet de l'État a des répercussions qui se font sentir jusque dans nos communes.

Par rapport à notre commune, deux annonces plutôt très intéressantes ont été faites.

La première concerne la relecture de la loi « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette), cette loi qui vise à réduire drastiquement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, est au cœur de vives discussions. Avec mes collègues maires, nous nous y opposons fermement car elle nous obligerait à densifier nos villages au-delà du raisonnable. La révision de cette loi pourrait offrir une marge de manœuvre plus adaptée aux réalités locales, permettant de concilier développement et préservation de notre patrimoine rural.

La deuxième, sur le libre choix des communes de transférer l'eau et l'assainissement à la communauté de communes. Cette mesure suscite également de grandes inquiétudes. En transférant ces compétences, nous risquons de perdre la maîtrise directe des travaux et des taxes afférentes. Conserver cette gestion au niveau communal est essentiel pour garantir la qualité et l'efficacité des services rendus à nos concitoyens. De plus, cela permettrait de maintenir un lien de proximité et de réactivité face aux besoins et aux urgences locales.

Ces annonces montrent à quel point les décisions prises au niveau national peuvent influencer notre quotidien. Elles soulignent l'importance pour les élus locaux de rester vigilants et engagés afin de défendre les intérêts de leurs administrés. La capacité de nos dirigeants à entendre et à intégrer les préoccupations des collectivités territoriales sera déterminante pour l'avenir de nos communes. ■

Plusieurs événements ont été organisés pour soutenir l'action "Octobre rose", pourquoi est-ce important que la municipalité s'implique et soutienne cette cause ?

Le soutien de la municipalité à "Octobre Rose" est essentiel pour promouvoir la santé publique, renforcer la solidarité et mobiliser les habitants de notre commune. Nous sommes ravis de collaborer depuis 3 ans avec l'association des commerçants ainsi qu'avec d'autres associations du village, pour faire une différence dans la lutte contre le cancer du sein.

La municipalité doit s'y impliquer pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est une campagne de sensibilisation pour la prévention du cancer du sein. En tant qu'élus, nous avons le devoir de protéger la santé de nos citoyens. Le soutien à cet événement permet de diffuser des informations essentielles sur le dépistage précoce, augmentant les chances de guérison.

De plus, notre implication renforce la solidarité locale, car en collaborant avec les associations, nous créons une dynamique collective qui nous unit et nous engage autour d'une cause commune.

Par ailleurs, les événements organisés dynamisent notre commune, offrant des opportunités de rencontre et d'échange. ■



Nicolas Daragon a signé la mutualisation des polices municipales

Judi 3 octobre, Nicolas Daragon, ministre délégué à la sécurité du quotidien auprès du ministre de l'Intérieur, était à Mions pour participer à la signature de la mutualisation des polices municipales des communes de Saint Pierre de Chandieu, Mions, Toussieu, Marennes et Chaponnay.

Ce projet ambitieux vise à renforcer la sécurité au quotidien en unissant les forces de police locale et témoigne d'une volonté collective d'améliorer la sécurité des citoyens.

Les policiers municipaux à l'avant-poste

Lors de cette visite officielle, le ministre a salué le travail remarquable réalisé par les policiers municipaux, qui, souvent en première ligne, s'engagent sans relâche pour garantir la sécurité des habitants. Dans un contexte où les enjeux de sécurité sont de plus en plus prégnants, cette initiative de mutualisation apparaît comme une réponse pertinente aux défis auxquels font face les communes. En effet, regrouper les ressources et les compétences permet non seulement d'optimiser les moyens disponibles, mais aussi de créer une dynamique de collaboration entre les différentes entités.

Un partenariat stratégique

Au cours de l'événement, Nicolas Daragon était présent aux côtés des maires des communes concernées pour signer avec eux une convention de partenariat établissant un lien formel entre celles-ci et le Centre de Surveillance Urbaine (CSU) de Mions. Ce partenariat est essentiel, car il facilite l'échange d'informations et la coordination des actions, renforçant ainsi l'efficacité des interventions. La mise en réseau des polices municipales est une étape clé pour garantir une présence policière plus réactive et mieux organisée. La visite des locaux du CSU a également permis de mettre en lumière les performances de cet outil innovant. Grâce à une surveillance et une intervention 24 heures sur 24, le CSU se positionne comme un acteur incontournable de la sécurité urbaine. Il offre des capacités de monitoring en temps réel, permettant ainsi une réponse rapide aux incidents. Ce type d'infrastructure, alliant technologie et ressources humaines, constitue un grand pas vers une sécurité renforcée dans le quotidien des citoyens.

Un engagement commun

Nicolas Daragon a souligné que cette mutualisation n'est pas seulement une question de moyens matériels, mais également de moyens humains et de création d'un environnement sécurisant pour les habitants. En rassemblant les forces de police municipales, les communes démontrent une volonté de travailler ensemble pour instaurer une meilleure sérénité au sein de leurs communes. Ce partage de ressources humaines et matérielles permet d'optimiser les interventions et d'assurer une présence policière plus efficace et réactive.



Vélos, trottinettes et piétons : réglementation et sécurité

RÉGLEMENTATION DES VÉLOS ET DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES



VÉLOS

- **Équipement obligatoire :** Les vélos doivent être équipés de feux avant et arrière, de catadioptrés, de freins en bon état et d'une sonnette audible à 50 mètres.
- **Casque :** Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.
- **Pistes cyclables :** Les cyclistes doivent utiliser les pistes cyclables lorsqu'elles sont présentes.

Avec la montée en popularité des vélos et des trottinettes électriques dans les zones urbaines, les lois et les mesures de sécurité se sont renforcées pour encadrer ces nouveaux modes de transport. Nous constatons cependant de plus en plus d'incivilités sur les modes doux et pistes cyclables. Au-delà du fait que les utilisateurs de ces modes de déplacement se mettent en danger par le non-respect des réglementations, les piétons, eux, sont également mis en danger. Cet article technique explore les lois, les mesures, les amendes en vigueur pour les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes électriques, la priorité des piétons sur les voies partagées et la différence entre un mode doux et une piste cyclable.



TROTTINETTES
ÉLECTRIQUES

- **Âge minimum :** L'utilisation des trottinettes électriques est interdite aux moins de 12 ans.
- **Équipement obligatoire :** Les trottinettes doivent être équipées de feux avant et arrière, de catadioptrés et d'un dispositif de freinage efficace.
- **Vitesse :** La vitesse est limitée à 25 km/h sur les voies partagées et à 6 km/h dans les zones piétonnes.

Assurances pour les trottinettes électriques

Trottinettes électriques avec une vitesse supérieure à 25 km/h :

- Si une trottinette électrique peut dépasser la vitesse de 25 km/h, elle est considérée comme un véhicule motorisé et nécessite une assurance responsabilité civile.
- Cette assurance couvre les dommages que l'utilisateur peut causer à des tiers (piétons, autres véhicules, biens matériels).

Trottinettes électriques modifiées :

- Les trottinettes dont les caractéristiques techniques ont été modifiées pour augmenter leur vitesse ou puissance nécessitent également une assurance.
- Ces modifications les font entrer dans la catégorie des véhicules motorisés soumis à des obligations d'assurance.

INFRACTIONS ET AMENDES

Les infractions au code de la route pour les utilisateurs de vélos et de trottinettes électriques peuvent entraîner des amendes conséquentes :

- **Non-respect des pistes cyclables :** Amende de 35 euros pour les cyclistes qui n'empruntent pas les pistes cyclables lorsqu'elles sont disponibles.
- **Défaut d'équipement :** Amende de 11 à 38 euros pour défaut de feux ou de dispositifs de signalisation.
- **Circulation sur trottoirs :** Amende de 135 euros pour les trottinettes électriques circulant sur les trottoirs sans autorisation.

Priorité des piétons sur les voies partagées

Dans les zones où la circulation est partagée entre piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes, la priorité est donnée aux piétons. Les règles suivantes s'appliquent :

- **Zones piétonnes :** Les piétons ont toujours la priorité. Les vélos et trottinettes doivent rouler à une vitesse modérée et respecter une distance de sécurité.
- **Voies partagées :** Sur les voies partagées, les piétons conservent la priorité. Les cyclistes et utilisateurs de trottinettes doivent ralentir et céder le passage.



L'Accent N°36 - Octobre 2024

DIFFÉRENCIATION ENTRE MODE DOUX ET PISTE CYCLABLE

MODE DOUX

CARACTÉRISTIQUES

- **Types d'usagers :** Les modes doux incluent la marche, le vélo, la trottinette (non motorisées et électriques limitées à 25 km/h), le roller, etc.
- **Signalisation :** Les zones dédiées aux modes doux peuvent être signalées par des panneaux indiquant la priorité aux piétons ou par des pictogrammes au sol représentant différents types d'usagers non motorisés.

INFRASTRUCTURE

- **Voies partagées :** Souvent, les voies partagées avec les piétons n'ont pas de séparation physique entre les différentes catégories d'usagers.
- **Zones piétonnes :** Les trottoirs et les rues piétonnes, où la vitesse est limitée pour les véhicules autorisés (comme les trottinettes électriques à 6 km/h), en font partie.

EXEMPLES DE SIGNALISATION

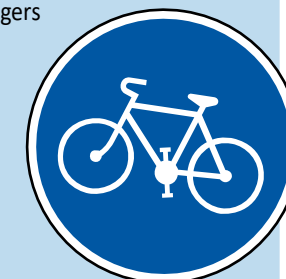
- Panneau de voie verte ou zone piétonne.
- Pictogrammes au sol montrant des piétons, cyclistes et autres usagers.



PISTE CYCLABLE

CARACTÉRISTIQUES

- **Types d'usagers :** Exclusivement réservée aux cyclistes, parfois partagée avec les trottinettes électriques et autres véhicules légers non motorisés.
- **Signalisation :** Panneaux spécifiques aux pistes cyclables et marquages au sol, tels que les pictogrammes de vélos.



INFRASTRUCTURE

- **Séparation physique :** Les pistes cyclables sont souvent séparées physiquement des autres voies de circulation, par des bordures, des barrières, ou des bandes végétalisées.



- **Marquage au sol :** Les pistes cyclables sont clairement délimitées par des lignes blanches continues ou des bandes colorées (souvent vertes ou rouges) pour distinguer la voie réservée aux cyclistes.

EXEMPLES DE SIGNALISATION

- Panneau de piste cyclable représentant un vélo.
- Pictogrammes de vélos peints au sol.
- Marquage de couleur spécifique sur la chaussée.

QU'APPELLE-T-ON "ZONE DE RENCONTRE" OU "ZONE PARTAGÉE" ?

En agglomération, une zone de rencontre est une zone de circulation spécifique où les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés cohabitent en partageant la même chaussée.

Elle se distingue par plusieurs caractéristiques visant à améliorer la sécurité et à favoriser les interactions entre les différents usagers de la route :

- Les piétons ont la priorité sur l'ensemble de la chaussée. Ils peuvent se déplacer librement et traverser où ils le souhaitent.
- La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h, afin de réduire les risques d'accidents et de rendre la cohabitation plus sécurisée.
- Des panneaux de signalisation spécifiques indiquent l'entrée et la sortie de la zone de rencontre.

Présentation des acteurs de nos écoles

L'harmonie de nos écoles repose sur la collaboration et le dévouement de tous ces professionnels. Chaque membre du personnel, qu'il soit enseignant, ATSEM, membre du personnel du restaurant scolaire ou animateur, contribue à créer un environnement propice à l'apprentissage et au bien-être des enfants. Nous sommes fiers de mettre en avant leur engagement et leur passion à travers ces photos, témoignant de leur rôle fondamental dans la vie de nos écoles. **Merci à tous pour votre investissement au service des enfants et de leur éducation !**

Équipe pédagogique de l'école maternelle Louise Michel



(De gauche à droite) Mmes. GUILLET (MS), SIMON (MS/GS), BOULÉRIIS (GS), BONVALLET (Directrice), MORCEL (PS), GENVRESSE (PS), VIALLE (MS/GS).

ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des plus jeunes. Présentes dans les classes, elles assistent les enseignants et veillent à la sécurité et au bien-être des enfants.



(De gauche à droite) Marine D. (GS), Virginie B. (MS/GS), Lina B. (Apprentie), Nathalie D. (PS), Nadine I. (MS/GS), Virginie S. (MS), Brigitte A. (PS/MS), Marie Joëlle S. (PS).

Les enseignants sont au cœur de la vie scolaire. Passionnés et dévoués, ils accompagnent chaque élève dans son apprentissage, cultivant la curiosité et le désir d'apprendre.

Équipe pédagogique de l'école élémentaire René Cassin



(De gauche à droite) Mme. PUVILLAND (Directrice), Mme. PIRON (CE1), Mme. GEREZ (CP/CE1), Mme. BOURRIANNE (CP), Annabel (AESH), Laure AESH, Caroline (AESH), Maryline (AESH), Patricia (AESH), Nathalie (AESH), Mme. CHANAL (CP), Mme. MEYET (CE2), Marie-Pierre (AESH), M. GARCIA (CE2), Mme ARNOULD (CM1), M. ROUBY (CM2), Mme PIQUARD (CM1), M. BRUNAND (CM2), Mme LOGEROT (CM1), M. PASTOR (CM2), Mme. LE QUINTREC (CE1) et Catherine (AESH) (Absentes de la photo).



(De gauche à droite) Océane, Béatrice, Patricia, Nicole, Marie, Christelle, Gaëlle, Christine, Marie-Thérèse, Marie-Elisabeth, Yubeline, Giovanna, Tina.

Les animateurs du Centre de loisirs Léo Lagrange apportent une dimension ludique et créative à la vie de nos élèves en dehors des heures de classe. À travers des activités variées, ils encouragent l'expression artistique, le jeu en groupe et le développement des compétences sociales.

Le personnel du restaurant scolaire est en charge de la nutrition et du bien-être alimentaire des enfants. Chaque jour, il prépare des repas équilibrés et savoureux, veillant à répondre aux besoins alimentaires spécifiques.

CHIFFRES
2023-2024



1 875 repas
servis en maternelle



5 011 repas
servis en élémentaire



(De gauche à droite) Styvent, Clément (Directeur), Laura, Océane, Justine, Tiffany, Lucie, Rémi, Laurence, Charlène.

Un engagement citoyen pour les élèves de l'école élémentaire

Comme chaque année, l'école élémentaire a vécu un moment démocratique important, celui de l'élection du Conseil Municipal des Enfants. Cette initiative, portée par les élus, vise à impliquer les jeunes élèves dans la vie civique et à les responsabiliser dès leur plus jeune âge.

EN CHIFFRES

304 votants

20 candidats

17 élus

8 filles / 9 garçons

Tous les élèves, de la classe de CP à celle de CM2, participent à cet événement en votant pour un candidat de leur choix. Cependant, seuls les élèves de CM1 peuvent proposer leur candidature. Ce choix permet de garantir une continuité dans le conseil, car les élus de CM1 deviennent, l'année suivante, les représentants de CM2. Ainsi, le Conseil Municipal des Enfants est partiellement renouvelé chaque année, assurant une transmission des responsabilités et des projets en cours.

L'élection se déroule en plusieurs étapes. Les candidats de CM1 doivent préparer une campagne électorale et ce processus, en plus d'être formateur, est une véritable école de la citoyenneté. Les enfants apprennent à débattre, à écouter les autres, à exprimer leurs opinions et à prendre des décisions collectives.

La mise en place du Conseil Municipal des Enfants est bien plus qu'une simple formalité. Elle représente une opportunité unique pour les jeunes de comprendre le fonctionnement démocratique et de se sentir acteurs de leur environnement scolaire et communal. En prenant part à cette élection, les élèves développent un sens aigu de la responsabilité et de l'engagement civique.

Pour l'année scolaire 2024/2025, les nouveaux élus de CM1 prendront ainsi leurs fonctions aux côtés des anciens élus de CM2 le 8 novembre, formant un conseil dynamique et engagé. Ensemble, ils auront la tâche de représenter leurs camarades, de proposer des initiatives pour améliorer leur quotidien, que ce soit au sein de l'école ou dans la commune.

Les élèves de l'école René Cassin ont couru pour ELA

Vendredi 18 octobre, les élèves de l'école René Cassin ont participé à une course pour soutenir l'association ELA, qui lutte contre les leucodystrophies. Avant la course, des sessions de sensibilisation ont été organisées pour expliquer l'importance de l'événement.

Cette action démontre comment les initiatives locales peuvent avoir un impact significatif, en sensibilisant les jeunes générations à des causes importantes tout en les impliquant activement dans des actions solidaires.



Par ordre alphabétique, voici les noms des 17 élu(e)s :

BEARD Ohiana, BERRUYER Corentin, CADORET Anaïs, CHAOUCH Nessime, CHIR Charly, ECUYER Jordan, EICHLER Juliette, FRADERA MONTASELL Roxane, GUENZY Andy, HAGI Mehdi, JONARD RAMIREZ Yezali, KARA Jibril, LESLOUS Meriem, MARÉCHAL Mathéo, MARGAN Tess, PAYET Soline, PÉRIGNAC Tom



La municipalité réagit à la baisse des assistantes maternelles

Depuis plusieurs années, la commune fait face à une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles disponibles. Cette tendance inquiète de nombreux parents, confrontés à des difficultés croissantes pour trouver des solutions de garde adaptées à leurs besoins. En effet, l'amplitude horaire du service de garde ne correspond souvent pas aux horaires de travail de nombreux parents, notamment ceux qui commencent tôt le matin ou terminent tard le soir.

Déjà, une mutualisation des Relais Petite Enfance (RPE)

Pour pallier ces problèmes, la municipalité a déjà pris des mesures en mutualisant le Relais Petite Enfance avec ceux des communes voisines de Saint Laurent et Saint Bonnet de Mure. Cette décision a été motivée par le constat que les RPE ne faisaient pas le plein dans chacune des communes.

En regroupant ces services, l'objectif est d'optimiser les ressources et de proposer un accompagnement plus efficace aux familles.

Le RPE délocalisé

Le RPE a été réaménagé au printemps dernier, dans un lieu dédié à la petite enfance au sein des locaux du centre de loisirs. Ce nouvel espace permet de mieux répondre aux besoins des familles et de ces assistantes maternelles. Cette réorganisation a également permis de libérer l'ancien espace du RPE, qui a été réaffecté à l'agrandissement de la crèche municipale.



Un agrandissement nécessaire

Cet agrandissement de la crèche était devenu indispensable pour la commune. En effet, la capacité d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans était insuffisante, créant des tensions et des listes d'attente pour les parents désireux de trouver une solution de garde pour leurs jeunes enfants. En augmentant la capacité d'accueil de la crèche, la municipalité répond à une demande pressante et améliore la qualité du service offert à ses administrés.

Une commune engagée pour ses administrés

La municipalité réaffirme ainsi son engagement à offrir des services de qualité à ses habitants. L'agrandissement de la crèche n'est qu'une des nombreuses initiatives mises en place pour soutenir les familles et répondre à leurs besoins. Avec de nouveaux logements qui se construisent, il était indispensable d'envisager cet agrandissement afin de garantir un accueil adapté à l'augmentation de la population. En faisant évoluer ses infrastructures et en mutualisant ses ressources, la commune démontre sa volonté de s'adapter aux évolutions démographiques et sociales de son territoire.



Un taux d'imposition stable dans la commune

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un impôt qui concerne aussi bien les propriétaires d'un bien immobilier que ses usufruitiers.

Cette taxe est due par le propriétaire, même si le logement est loué.

Le montant de la taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

Ces deux paramètres sont déterminés de la façon suivante :

- la valeur locative cadastrale : elle correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette valeur est actualisée et revalorisée chaque année. Un abattement forfaitaire de 50 % est appliqué, permettant de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation,
- le taux d'imposition, voté au sein de chaque collectivité territoriale.

À Saint Pierre, il n'a pas augmenté depuis plusieurs décennies.

La valeur estimée de votre bien est calculée à partir de sa surface au sol, quelle que soit la hauteur du plafond. Cette dernière prend en compte les pièces principales de votre logement (chambre, salon, salle de bain, etc.) mais également les annexes (couloirs, entrées, rangement, etc.)

Entreprendre des travaux de construction ou de rénovation pour sa maison permet de gagner en confort. Si vous aménagez et que vous réalisez des travaux pour votre maison, les surfaces changent, la valeur du bien augmente et donc, votre taxe foncière également.

Par exemple : Les projets fixés au sol (avec impossibilité de les déplacer sans les démolir) : une extension, une piscine enterrée, semi-enterrée ou hors-sol (maçonnée), une véranda, un garage, une terrasse, une annexe.

La hausse de la taxe foncière s'explique notamment par la flambée des valeurs locatives cadastrales qui sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.



De plus, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales actée par la loi de finances 2020, la part départementale sur le foncier bâti a été transférée aux communes. Les taux ont été maintenus pour le contribuable.

En 2024, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une augmentation forfaitaire de 3,9 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels).

L'embellissement du centre du village, une transformation attendue

Depuis plusieurs mois, vous attendez avec impatience la fin des travaux de réaménagement du centre. Pourtant, il est important de rappeler que ceux-ci ont été entrepris pour donner un nouvel éclat à notre centre bourg et améliorer la qualité de vie de tous les résidents.

En 2018, nous avons lancé ce vaste projet de réaménagement du cœur du village. Dès le début, nous avons veillé à détailler les différentes phases des travaux et à communiquer largement sur ce sujet, afin que chacun soit informé des avancées et des objectifs de ce projet ambitieux. (Première parution dans « L'Accent sur l'actu' » d'Avril 2018 / n°12).

À ce jour, les travaux se concentrent sur le parvis du cimetière et l'accès à la rue Arnaud Beltrame. Ces zones sont en pleine transformation pour offrir un environnement plus agréable et plus fonctionnel, avec notamment la création de trottoirs.



Accordons du temps à la végétation pour qu'elle s'installe et embellisse ces espaces.

Le réaménagement de la place Lauchringen s'achèvera avec la création d'un parvis devant la mairie, en zone partagée.



Nous comprenons que ces chantiers peuvent engendrer des désagréments temporaires, mais il est crucial de garder à l'esprit que ces efforts sont déployés pour le bien commun. Une fois achevés, ces aménagements transformeront notre village, en faisant un lieu où il fait bon vivre, se promener et se rassembler.

En attendant la fin de ceux-ci, nous remercions tous les habitants pour leur patience et leur compréhension. Ensemble, nous construirons un village encore plus beau et accueillant ! ■

La prochaine et dernière étape consistera à prolonger l'aménagement de la fin de l'avenue Amédée Ronin, menant à la place Charles De Gaulle, afin de créer une continuité dans l'aménagement urbain. Ce secteur finalisera l'embellissement du village, offrant un espace public harmonieux et convivial.



L'été, c'est le temps des vacances... mais aussi celui des travaux !



Un grand merci aux ATSEM, aux Services techniques et aux entreprises qui ont travaillé durant toute la période estivale et dont la plupart étaient présentes régulièrement les samedis et dimanches, pour que ce chantier titanesque soit terminé, comme prévu, dans les temps !



Le développement durable au cœur de ce grand projet.

Le projet de rénovation énergétique de l'école visait à réduire la consommation en énergie primaire de plus de 80% et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 50%. Les travaux ont débuté pendant les vacances de février avec le remplacement des fenêtres et portes par des équipements à haut rendement énergétique, dotés d'une capacité élevée de réfraction des UV.

Ces travaux dont la programmation était délicate, avec l'intervention simultanée de nombreux corps de métiers, se sont poursuivis et n'ont pas connu de pause estivale.

En effet, le reste du chantier, plus complexe et bruyant, s'est déroulé durant l'été. Dès juin, l'école Louise Michel a été raccordée au réseau de chaleur existant, tandis que le déménagement du matériel scolaire dans des containers a été organisé dès le 3 juillet pour permettre aux entreprises de commencer les travaux dans les meilleurs délais. Les services techniques, les enseignants, les ATSEM et même les élus ont été mobilisés pour assurer la bonne préparation et le succès de cette rénovation.



Retrait des anciens plafonds : Les anciens faux plafonds et l'isolation ont été retirés pour permettre une meilleure rénovation.



Installation de sondes : Des sondes ont été installées dans tout le bâtiment pour mesurer la température et le niveau de CO₂.

Anciens équipements électriques : Tous les systèmes de chauffage électrique et les luminaires ont été démontés.

Nouveau système de ventilation : Un réseau de ventilation a été installé avec des conduits sur le toit pour assurer l'entrée d'air neuf et la sortie de l'air vicié. Cela inclut également la création de structures sur le toit pour ces conduits et la reprise de l'étanchéité.

Nouveaux radiateurs : De nouveaux radiateurs ont été installés dans toutes les salles, les couloirs et autres espaces, avec un réseau de distribution adapté.

Réseau de chaleur : Une sous-station de chauffage a été installée, reliée au réseau de chaleur de l'école élémentaire, permettant de chauffer l'air neuf avant de le distribuer dans les classes.

Luminaires LED : Les anciens luminaires ont été remplacés par des LED, avec un système qui ajuste l'éclairage en fonction de la luminosité extérieure et des besoins.



Automatisation du chauffage et de la ventilation :
Un système de gestion technique centralisée a été mis en place pour automatiser la gestion du chauffage et de la ventilation en fonction des mesures relevées par les sondes.

Faux plafonds : Les faux plafonds ont été reconstruits en respectant les hauteurs d'origine.

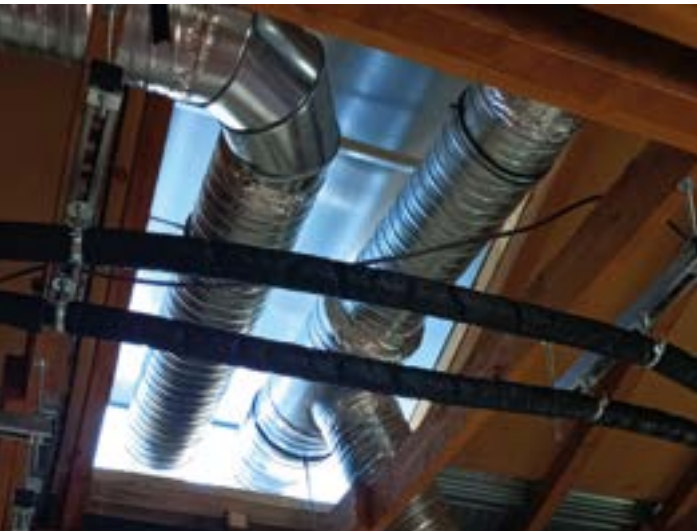


Isolation : Une nouvelle isolation et un pare-vapeur ont été posés sous les toits traditionnels et sur les faux plafonds des zones avec des toits plats.
L'ensemble du bâtiment a été recouvert d'une nouvelle isolation extérieure, avec une protection contre les chocs et un enduit appliqué sur toutes les façades.

Systèmes d'évacuation des eaux pluviales : Les descentes d'eaux pluviales ont été ajustées pour s'adapter à la nouvelle épaisseur d'isolation des murs.

Système de traitement de l'air : Un système de traitement de l'air a été installé sur le toit pour assurer une bonne qualité de l'air dans tout le bâtiment.

Rénovation des salles : Les murs des classes et des salles de vie ont été repeints, et les sols ont été rénovés par vitrification.



Depuis le 26 août, les ATSEM, les équipes pédagogiques et les services techniques ont réaménagé l'école : transfert du matériel, nettoyage des meubles et des jeux, préparation des classes, afin que les élèves puissent s'installer dans des locaux accueillants.



Intervention supplémentaire sur les toitures terrasses :
Lors de l'installation de la centrale de traitement d'air, des infiltrations ont été découvertes dans l'isolation extérieure des toitures terrasses. Ces travaux étaient initialement programmés pour plus tard, mais les intempéries de ce mois d'octobre dans notre commune ont nécessité de les réaliser plus rapidement que prévu.



- Date de construction de l'école**
1975
- Surface totale réaménagée**
1500 m²
- Nombre de classes et salles concernées**
8 classes, 1 abcdaires, 1 salle de motricité, 1 salle multi activité, 1 local enseignant.
- Type de ventilation-chauffage**
Chauffage sur réseau de chaleur du groupe scolaire, et centrale de traitement d'air pour la ventilation.
- Économies réalisées**
Estimées à plus de 80% d'économie financière en énergie.
- Montant de la subvention attribuée par l'État**
293 789€. Reste à charge TTC pour la commune : 505 000€ TTC

Fin des travaux restants : les mercredis jusqu'aux vacances de la Toussaint

- Finalisation du système de gestion technique centralisée.
- Mise en service de la centrale de traitement d'air et de la sous-station de chauffage.
- Connexion au réseau de la mairie pour la surveillance et les alertes.
- Installation de stores électriques.
- Travaux d'embellissement.

La municipalité poursuit son plan de rénovation des écoles, avec des travaux de grande ampleur, pour allier sur le long terme, confort, préservation du patrimoine et économies. ■

Plantation d'arbres, un engagement renouvelé de la municipalité

Chaque année, la municipalité réaffirme son engagement en faveur de l'environnement à travers un programme de plantation d'arbres.

Cette initiative, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, vise non seulement à embellir notre cadre de vie, mais aussi à contribuer à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Des élus se sont rendus en octobre, à la pépinière Cholat pour sélectionner et marquer les essences qui rejoindront prochainement notre environnement urbain, pour être plantées prochainement. Ces nouvelles plantations sont prévues dans la rue Beltrame, à l'entrée de la commune au carrefour de la Madone et sur la place Lauchringen.

La plantation d'arbres joue un rôle crucial dans l'urbanisme moderne. En plus d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur, les arbres contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur et à la régulation des eaux de pluie.

Continuons de faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, tout en prenant soin de notre planète. ■



Afin d'anticiper les aléas climatiques, notre commune accueille une station météo

Une station météo a été récemment mise en place à Saint Pierre de Chandieu, portant à 13 le nombre de stations du réseau Lyon Météo.

Cette initiative vise à renforcer la surveillance météorologique locale et à améliorer la prévision des événements climatiques extrêmes. Grâce à cette station, il sera désormais possible de suivre de manière précise les orages, les inondations, les vents violents et les chutes de neige, des phénomènes souvent imprévisibles mais potentiellement dévastateurs pour la population et les infrastructures.

L'installation de cette station s'inscrit dans une démarche plus large visant à mailler le territoire de la région lyonnaise avec un réseau dense de stations météorologiques.

Dans les mois à venir, d'autres stations seront déployées, permettant ainsi une collecte de données encore plus fine et une anticipation améliorée des aléas climatiques.

Ce renforcement du réseau météorologique régional contribuera non seulement à mieux informer les habitants sur les conditions météorologiques, mais également à soutenir les autorités locales dans la gestion des crises et la planification des interventions en cas de situations d'urgence. La collaboration entre les collectivités, les météorologistes et la communauté locale sera essentielle pour maximiser l'efficacité de ce dispositif et garantir la sécurité de tous. ■



Le parking de l'espace DesLyres, le futur site d'une aire de covoiturage



Dans le cadre des études sur la mobilité menées par la CCEL, en partenariat avec la municipalité, les Saint Pierrards ont à nouveau été conviés à un rendez-vous fin septembre. **L'objectif de cette rencontre était de permettre aux habitants de faire des propositions concernant l'implantation d'une future aire de covoiturage sur le parking de l'espace DesLyres.** En effet, en dehors des journées ou soirées de manifestations et d'événements, ce parking est pratiquement toujours vide. Il apparaît donc judicieux de choisir ce lieu pour installer cette aire de covoiturage.

Lors de cette rencontre, les discussions ne se sont pas limitées à ce seul projet. D'autres questions ont également été abordées concernant les déplacements dans certains secteurs du village. Les participants ont ainsi pu exprimer leurs préoccupations et leurs idées pour améliorer la mobilité au sein de la commune. Ce dialogue ouvert et participatif témoigne de l'engagement des Saint Pierrards et de la municipalité à trouver des solutions pratiques et efficaces pour répondre aux besoins de tous. ■



 **Prochain rendez-vous...**

ÉTUDE Mobilité
AMÉLIORER LA CIRCULATION À SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU



Réunion publique
Présentation du plan de mobilité

Mardi 26 novembre 2024 à 18h30
Salle du conseil
Mairie de St Pierre de Chandieu
Entrée libre

Plus d'information : www.ccel.fr





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

APPEL À CANDIDATURE
CONCERTATION
Mobilités
LOCALE et/ou RÉGIONALE

Rejoignez les comités des partenaires



La loi prévoit que les Régions en tant que chef de file des mobilités organisent des instances de concertation appelées Comité des Partenaires Locaux (CPL) et Comités des Partenaires Régionaux (CPR).

Ces comités se réuniront une fois par an respectivement à l'automne pour les CPR (novembre et décembre 2024) et au printemps pour les CPL (avril 2025).

Ces comités sont composés, notamment de représentants des collectivités, des organismes consulaires, des représentants du monde économique (chefs d'entreprises et salariés), des syndicats mais également et c'est la nouveauté, de citoyens tirés au sort.

Aujourd'hui la Région lance un appel à candidature auprès des citoyens pour les inviter à postuler à ces différents comités.

Ainsi pour chaque CPL (31 sur tout le territoire) une femme et un homme seront tirés au sort parmi les candidatures envoyées, pour chaque CPR (au nombre de 5) ce seront 2 femmes et deux hommes qui seront invités à siéger.

Pour candidater c'est très simple il suffit de se rendre sur le site de la Région ou sur le site La région vous transporte. ■

Rappel des emplacements des arceaux vélos dans la commune



Législation et bonnes pratiques pour mieux partager l'espace public

Dans notre société, la cohabitation harmonieuse avec nos compagnons à quatre pattes repose sur le respect de certaines règles essentielles.

Que dit la loi concernant les chiens ?

Un chien doit être tenu en laisse, sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine. La laisse doit être d'une longueur maximale de 1,85 m. Pour les chiens de 20 kg ou plus, la laisse doit être attachée à un harnais ou à un licou.

Il est interdit de laisser divaguer votre animal. Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes : plus sous la surveillance effective de son maître, hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Le saviez-vous ?

Selon une nouvelle étude, publiée dans la revue Ecological Solutions and Evidence, les excréments et l'urine de chiens contiennent des niveaux d'azote et de phosphore élevés et créent une sur-fertilisation des sols. De nombreux promeneurs de chiens pensent que laisser les excréments de leur animal dans la nature ne fera aucun mal. Mais la plupart des écosystèmes sont des environnements naturellement pauvres en nutriments et cette surfertilisation réduit la biodiversité en favorisant le développement de certaines plantes, comme les orties par exemple, au détriment d'autres espèces.

L'organisation caritative britannique Plantlife a averti que la pollution par l'azote est *"l'une des plus grandes menaces pour nos plantes sauvages, nos lichens et nos champignons, mais peu de choses sont faites pour y remédier"*.

Alors c'est pour cela qu'il est préférable, même en forêt ou dans les prés, de ramasser les excréments de son chien. ■



RAPPEL

Ramasser les déjections de son animal est une obligation. Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe (135 €).



Dans notre village, une belle initiative mérite d'être mise en lumière !

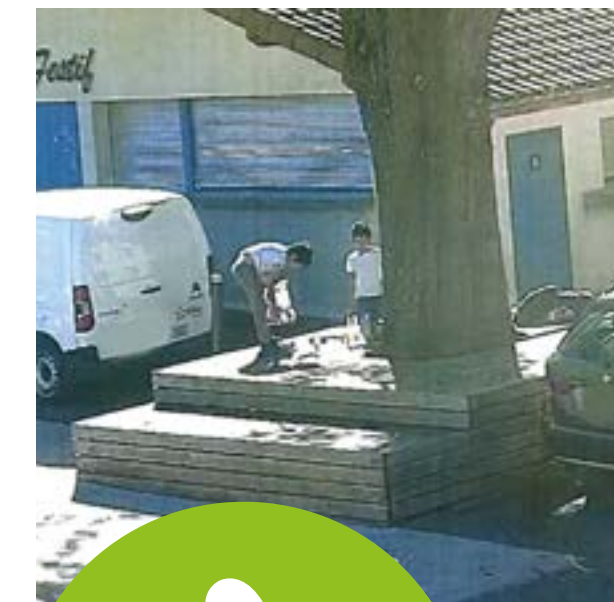
Damien et Julien, deux jeunes habitants de 9 ans, ont récemment pris l'initiative louable d'enlever toutes les canettes et autres débris disséminés dans notre environnement. Leur action s'est déroulée autour des arbres, où les protections en bois cachaient une accumulation de déchets laissés par leurs aînés peu respectueux.

Leur action a été remarquée par les caméras de vidéosurveillance et la municipalité a pris contact avec leurs parents pour les féliciter. Ce n'est pas la première fois que ces deux jeunes se consacrent à nettoyer les espaces publics. Leur dévouement témoigne d'une conscience écologique remarquable à un âge où beaucoup choisissent d'ignorer les enjeux environnementaux.

Leur volonté de préserver la beauté de notre village est un appel à la responsabilité collective. En espérant que cela incitera les jeunes qui abandonnent leurs déchets dans la nature où dans l'espace public, à reconsidérer leur comportement. Il est essentiel que nous tous, prenions conscience de l'impact de nos actions sur la nature.

Bravo à Damien et Julien pour leur courage et leur détermination !

Que leur exemple soit un modèle à suivre pour nous tous et qu'ensemble, nous puissions construire un avenir plus respectueux de notre environnement. ■





Désherbage des trottoirs, une responsabilité partagée

Nous souhaitons vous informer de certaines règles concernant l'entretien des trottoirs le long des murs de vos habitations. Il est important de comprendre pourquoi la municipalité ne prend pas en charge le désherbage dans ces zones spécifiques et pourquoi cette tâche incombe aux propriétaires.

Voici les principaux risques et raisons qui motivent cette décision :

Risques d'endommager les murs d'enceinte

L'utilisation de coupe-fils mécaniques ou de débroussailluses pour le désherbage près des murs présente un risque non négligeable d'endommager les structures des habitations. Le contact avec les lames peut provoquer des éclats, des fissures ou même des détériorations plus graves aux murs, ce qui pourrait entraîner des coûts de réparation significatifs pour les propriétaires.

Risques liés à l'utilisation de chalumeaux

Une autre méthode couramment utilisée pour le désherbage est le brûlage des herbes au chalumeau. Bien que cette technique soit efficace pour éliminer les mauvaises herbes, elle comporte des risques d'incendie, surtout en présence de matériaux inflammables. Si votre propriété dispose d'une isolation par l'extérieur, le risque est encore plus élevé. Le matériau isolant peut facilement prendre feu, mettant en danger votre habitation et celles des voisins.

Responsabilité des propriétaires

Il est donc important que chaque propriétaire prenne en charge l'entretien et le désherbage des trottoirs le long de ses murs. Cette mesure est non seulement pour protéger vos biens, mais aussi pour assurer la sécurité de tous. En vous occupant vous-même du désherbage, vous pouvez choisir des méthodes plus appropriées et moins risquées pour votre habitation.

La municipalité veille à la sécurité et à la préservation des biens de ses administrés. C'est pourquoi nous vous encourageons à prendre en charge le désherbage des trottoirs le long de vos murs. En travaillant ensemble, nous pouvons maintenir notre commune propre et sécurisée.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Du nouveau au service Urbanisme

Bienvenue à Arnaud BISETTI, nouvel arrivant dans les effectifs de la commune sur le poste de responsable du service Urbanisme.

Fort de son expérience au sein de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et en tant que responsable du service Urbanisme de la commune de Pusignan, ce nouvel agent possède une solide expertise en urbanisme.

Avec 14 ans dans le service public, il comprend bien les enjeux urbains et sait améliorer les infrastructures communales, ce qui fait de lui un atout pour son poste actuel.

Avant de diriger le service urbanisme, il a acquis une expérience variée à Saint Bonnet de Mure et dans la restauration scolaire à Pusignan, enrichissant ainsi sa compréhension des dynamiques communales.



Exposition « Jean Moulin, une vie d'engagements »

Du 30 octobre au 15 novembre 2024

L'exposition « Jean Moulin, une vie d'engagements » retrace le parcours exceptionnel de Jean Moulin, figure emblématique de la Résistance française. De sa jeunesse méridionale et républicaine à ses débuts comme fonctionnaire en Savoie, en passant par son intérêt pour l'art à Pont-Aven, Jean Moulin montre un engagement constant envers les valeurs républicaines et le service public. À Chartres, en tant que préfet, il fait preuve de courage face à l'invasion allemande. Son travail auprès de Pierre Cot et son implication dans la politique nationale renforcent ses convictions.

Installé à Lyon, Jean Moulin devient une figure centrale de la Résistance. Il joue un rôle crucial dans l'organisation des mouvements résistants, unifiant les divers groupes sous une même cause pour créer une force plus cohérente et efficace contre l'occupant nazi. Notamment, à travers la mission Rex, il parvient à coordonner les actions de la Résistance et à obtenir le soutien des Alliés. Sa vie en clandestinité est marquée par des risques constants, mais il continue inlassablement à diriger et motiver les résistants.



Sa détermination à lutter pour la dignité humaine le conduit finalement à son arrestation par la Gestapo. Soumis à la torture, il devient un martyr de la Résistance.

« Jean Moulin, une vie d'engagements » met en lumière les initiatives pour perpétuer sa mémoire, soulignant l'importance de son héritage pour les générations futures et confirmant son statut de héros national, célébré notamment par son entrée au Panthéon.

Cette exposition a été réalisée par le musée du Général Leclerc de Hauteclerc et de la Libération, en partenariat avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Cet événement a obtenu le label « Mission Libération » de l'Etat.



À NOTER

SAM. 9 NOV. à 11H
Conférence menée par Jean-Luc Durand (Salle Eugène Roé)

Une voyage dans le Temps pour les Journées du Patrimoine

Le week-end des 21 et 22 septembre dédié aux Journées du Patrimoine et à Saint-Pierre-de-Chandieu, organisé par les Amis de la Paroisse, en partenariat avec la municipalité, ont su attirer à nouveau un large public.

Le vendredi soir, la chapelle Saint Thomas a ouvert ses portes pour un concert de musique classique remarquable, offrant une expérience culturelle enrichissante.

Le lendemain, bien qu'il n'y ait pas eu de visites de bâtiments classés, une conférence animée par Jean-Luc Durand a captivé l'auditoire avec le thème "Saint-Pierre dans les années 60".

Cette conférence a également servi de tremplin pour faire découvrir ou redécouvrir l'exposition "Saint-Pierre autrefois", organisée par la mairie il y a quelques années. Cette initiative a permis aux visiteurs d'explorer l'histoire locale à travers des photographies évocatrices d'une joie de vivre qui était déjà l'ADN de notre village !

Par ailleurs, un escape Game a été organisé au sein de l'église, engageant ainsi les jeunes dans un jeu d'énigmes captivant, mêlant réflexion et divertissement.

Cet après-midi s'est révélé être un événement convivial et accessible à tous, célébrant le patrimoine local tout en renforçant les liens intergénérationnels.

Les Journées du Patrimoine à Saint Pierre de Chandieu ont une fois de plus prouvé leur capacité à rassembler et à éveiller les passions pour l'histoire et la culture. ■



Accueil des nouveaux arrivants, un événement annuel

Chaque année, notre commune organise une cérémonie pour accueillir les nouveaux arrivants, un événement marquant qui s'est tenu en présence du maire et des élus locaux.

Cette rencontre a permis aux familles de mieux connaître leur nouvelle commune. Les participants ont eu l'opportunité d'échanger avec les élus sur des thèmes variés, allant des écoles aux transports en passant par les activités culturelles et sportives.

Ce rendez-vous constitue une occasion précieuse pour l'équipe municipale de rencontrer ses nouveaux administrés.

C'est un premier pas vers une intégration réussie dans notre village, favorisant ainsi les liens entre les habitants. ■



Expo photos "L'énergie en mouvement"



Jusqu'au 15 novembre 2024, venez découvrir l'exposition photos de Patrick Crozier, photographe professionnel, qui a su capturer l'essence du mouvement et la joie qui émanent des sportives d'une association dynamique de Saint Pierre de Chandieu. Chaque cliché reflète non seulement la beauté des gestes, mais aussi l'énergie et le plaisir de la pratique sportive. **Cette exposition vous invite à explorer la dualité entre l'effort physique et la complicité humaine, où le geste se transforme en art et la joie en mouvement.**



Patrick Crozier, photographe professionnel,
auteur de l'exposition



« Légendes perdues des Hommes, des étoiles et des Dieux », le premier ouvrage de Guillaume Caudy, un jeune auteur Saint Pierrard.

PLONGEZ DANS UN RECUEIL CAPTIVANT DE CONTES ET LÉGENDES OÙ LE FANTASTIQUE COTOIE LA FANTASY ET LA SCIENCE FICTION.

Légendes perdues des Hommes, des étoiles et des Dieux propose une exploration diversifiée de mondes mystérieux. Des royaumes fantastiques aux dystopies technologiques en passant par des récits cosmiques où la frontière entre science et magie disparaît. Ce recueil plonge le lecteur dans des univers contrastés, que ce soit des aventures épiques, des voyages stellaires ou des mondes où les dieux et les Hommes se croisent, chaque conte offre une réflexion sur la nature humaine, l'inconnu et l'imaginaire.

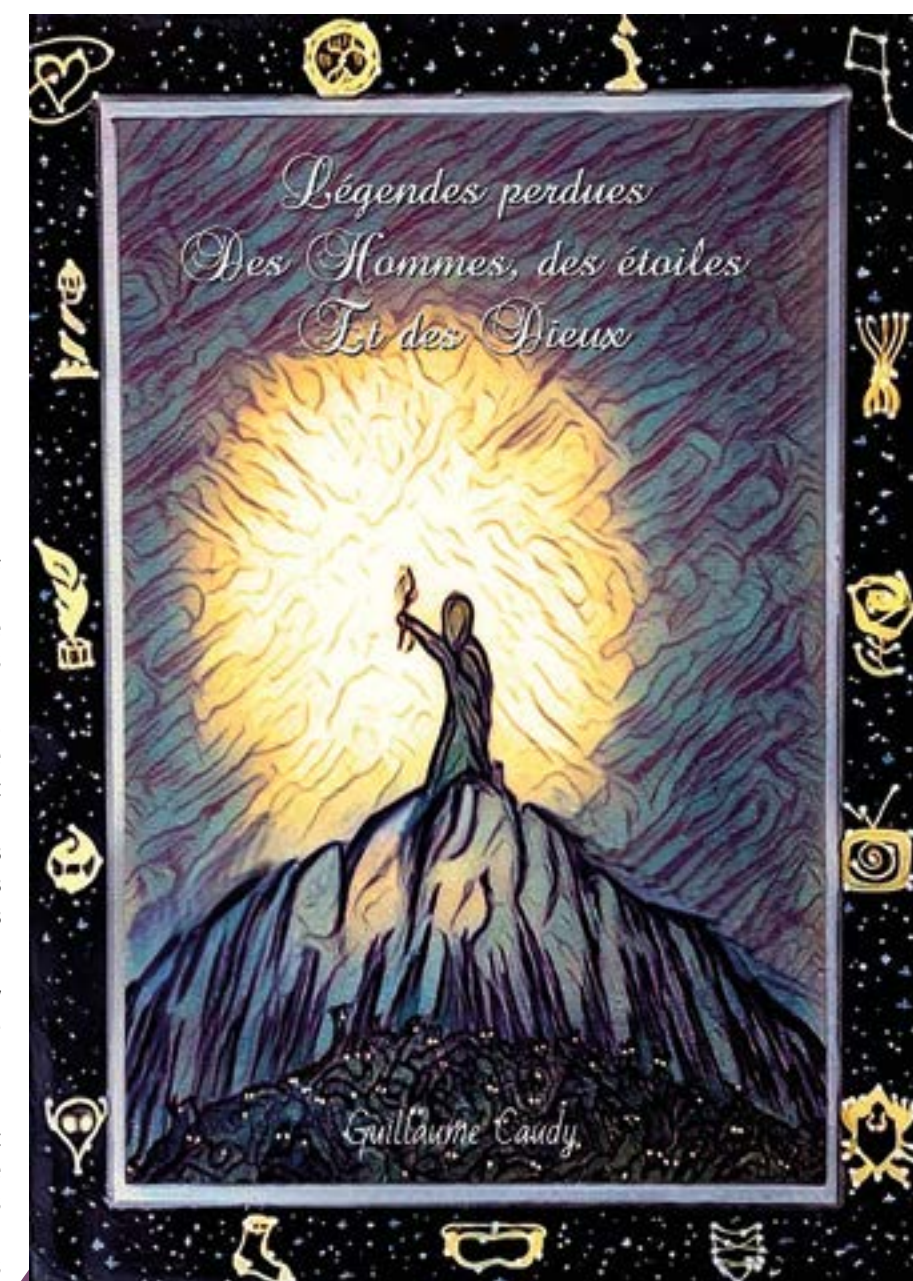


Guillaume Caudy présente "Légendes perdues des Hommes, des étoiles et des Dieux", un recueil unique de 15 contes où l'imagination se libère. De la magie des étoiles aux mystères des dieux oubliés, chaque récit invite le lecteur au cœur de mondes où s'alternent le fantastique, la fantasy et science-fiction. Il a tissé dans ce recueil des histoires qui interrogent, fascinent et transportent.

Ce livre s'adresse aux amateurs de récits immersifs, d'aventures épiques et de réflexions profondes sur les liens entre les hommes, les étoiles et des divinités oubliées.

Passionné de gastronomie, Guillaume Caudy poursuit des études dans ce domaine et décroche son Brevet Professionnel des Arts de la cuisine à l'âge de 20 ans.

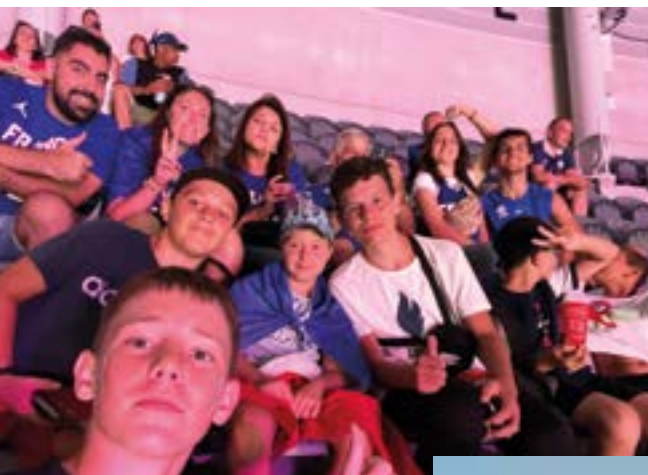
Dès lors, il entame un tour du monde dans le but de parfaire son métier. Imaginatif, passionné de fantasy, de mythologie, de récits et d'univers oniriques mais sombres, il entreprend dès de son premier voyage l'écriture d'un roman et de petites histoires tirées de son imaginaire.



Une expérience inoubliable pour les jeunes du Centre de loisirs

Pendant les vacances d'été 2024, le centre de loisirs Léo Lagrange a eu l'opportunité exceptionnelle de faire vivre une expérience inoubliable à ses jeunes participants. Grâce aux nombreux contacts développés avec divers acteurs et partenaires, plusieurs enfants ont pu assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en tant que spectateurs.

Ces moments magiques ont permis aux jeunes de découvrir l'ambiance unique des compétitions internationales, de rencontrer des athlètes et de vivre l'émotion des performances sportives de haut niveau.



Contact du Centre de loisirs

ENFANCE :
enfancespc@leolagrange.org

JEUNESSE :
adospc@leolagrange.org



EN CHIFFRES

- 4 déplacements
- 10 jeunes sur chaque déplacement
- JO rugby le 24 et 25 juillet
- JO basket le 2 et 3 août
- Paralympique avec basket, athlétisme et volley sur le 30-31 août et 1^{er} septembre
- Paralympique athlétisme le 7 et 8 septembre
- Dépense : 12 000€ (hors billets d'entrée)
- Entièrement pris en charge par la Fédération LÉO LAGRANGE



RETOUR SUR LA SEMAINE BLEUE 2024

DU 30 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE

La semaine bleue est une semaine dédiée aux seniors, durant laquelle le CCAS a programmé des animations du lundi au vendredi.



JOUR 1

Le truck SOLIHA fait sa tournée



Le lundi 30 septembre passage du bus SOLIHA, suivi d'un goûter au local festif. Une quinzaine de personnes ont visité le bus, après quelques explications, plusieurs personnes ont rempli des dossiers pour un aménagement de leur domicile.



JOUR 2

Visite des Halles Bocuse

Le mardi 1^{er} octobre, visite des Halles Bocuse. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées sur le parking de la salle Deslyres pour une visite des halles, suivie d'une dégustation de charcuterie.



JOUR 3

Rando-marche calme

Le mercredi 2 octobre, rando-marche calme jusqu'à Rajat suivi d'un goûter. Deux trajets étaient proposés, soit par les crêtes, encadré par l'association Activ'Retraite, soit directement par le village. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées autour d'un goûter.



JOUR 4

Cinéma humoristique



Le jeudi 3 octobre séance de cinéma à l'amphithéâtre Camille Floret. La projection de « Cocorico », de Julien Hervé, a réuni une quarantaine de personnes qui ont passé un bon moment de rire.

JOUR 5

Repas des aînés



Le vendredi 4 octobre, journée cabaret et repas à la salle Deslyres. Le repas était préparé par le traiteur Hayraud et l'animation a été confiée à la troupe « Lux revue cabaret music-hall ». Ce repas destiné aux plus de 70 ans a réuni 270 personnes.

Saint Pierre de Chandieu s'engage pour Octobre Rose

Différentes manifestations ont ponctué le mois d'octobre afin de récolter de l'argent pour la recherche contre le cancer. Le montant final vous sera communiqué dans les Echos du Mois de Décembre 2024.



Du côté
de la **C.C.E.L.**

Contribution de la CCEL au développement territorial et économique

Préserver des capacités d'accueil et affirmer leurs vocations

Contexte général et finalisation du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)

La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) finalise son Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), aligné avec le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui favorise un développement économique équilibré à travers une politique de déconcentration. Le SAE vise à organiser et coordonner les projets de développement des zones d'activités (ZA), préciser leurs vocations en termes d'activités et valoriser l'attractivité et l'aménagement des espaces économiques.

Axes du SAE

- Analyse de l'offre immobilière** : Évaluation de l'offre actuelle et future en foncier et locaux, et des besoins des entreprises.
- Qualification des pôles existants** : Détermination des vocations futures des pôles en lien avec la requalification des ZA.
- Phasage des projets** : Planification du développement des sites à étendre, en respectant la sobriété foncière et les besoins du marché.

Renforcement des outils de gestion économique

- Conventions avec EPORA** : Veille foncière et gestion des enjeux opérationnels.
- Délégation du droit de préemption** : Effective en 2025.
- Maîtrise publique des fonciers stratégiques** : Utilisation de baux à construction.
- Harmonisation des règles d'urbanisme** : Création d'orientations homogènes pour améliorer la qualité urbaine et architecturale des ZA.

Préservation des ressources foncières et naturelles

La CCEL adhère aux principes du DOO en matière de sobriété foncière :

- Consommation foncière** : Réduction de 57% de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) de 201-2031, et division par deux du rythme d'artificialisation pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050.
- Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP)** : Protection d'environ un quart du territoire pour préserver la biodiversité.

Alignement avec les ambitions du DOO

- Capacités d'accueil pour les activités productives** : Diversification des formes immobilières et développement de parcs d'activité.
- Développement de l'offre tertiaire** : Priorisation des pôles avec bonne accessibilité, comme Genas et la plateforme aéroportuaire Saint Exupéry.

Stratégies spécifiques et réserves

La CCEL, traditionnellement engagée dans la logistique, concentre désormais cette activité sur des sites adaptés, comme la plateforme aéroportuaire Saint Exupéry avec près de 50 ha dédiés à la logistique. Les ZA de Mi Plaine, Satolas Green et des Marches du Rhône sont réorientées vers des projets productifs en raison de la pénurie de foncier. La Plaine Saint Exupéry est envisagée pour des développements tertiaires, centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur.

CCEL, acteur central des territoires de projet

La CCEL identifie trois territoires de projets soumis à des conditions particulières d'urbanisation :

- Plateforme Saint Exupéry
- Site Portes du Dauphiné
- RD 306 Est

Ces territoires stratégiques doivent être pris en compte dans la rédaction définitive du DOO pour assurer un développement économique qualitatif.

Trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La CCEL prévoit de plafonner sa consommation foncière à 110 ha d'ici 2040, répartis entre zones d'activités économiques, espaces résidentiels mixtes et infrastructures intercommunales. Des réserves sont émises concernant les impacts négatifs possibles sur les projets majeurs, les formes urbaines et la production de logements.

Adoption des contributions de la CCEL au DOO

Le conseil communautaire est invité à adopter les contributions de la CCEL au projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) dans le cadre de la révision générale du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

SCOT
AGGLOMÉRATION
LYONNAISE

LES CARNETS de la Citoyenneté

LA NOUVELLE DONNE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN EN FRANCE

1 L'ÉVOLUTION DE LA CITOYENNETÉ, QUELLES SONT LES NOUVELLES PRATIQUES DES JEUNES ?

La question de la citoyenneté pour les jeunes est aujourd'hui marquée par une complexité croissante et une mutation rapide. Historiquement, la citoyenneté a été synonyme de participation active aux élections, d'engagement au sein des partis politiques et de participation aux assemblées politiques. Ce modèle d'engagement, bien ancré dans les sociétés des années 80 et 90, semble désormais en déclin. La France de ces décennies illustre bien cette époque où les partis politiques et les élections étaient les principaux vecteurs de l'expression citoyenne. Cependant, de nombreux jeunes d'aujourd'hui montrent une désaffection pour ces formes traditionnelles de participation, telles que voter lors des élections ou militer dans des partis. Plusieurs facteurs clés peuvent expliquer cette désaffection.



2 SCEPTICISME ENVERS LES INSTITUTIONS TRADITIONNELLES



Un premier facteur est le scepticisme croissant des jeunes envers les institutions politiques traditionnelles. Ces institutions sont souvent perçues comme déconnectées des réalités et préoccupations contemporaines. Les mouvements sociaux récents en France, comme celui des Gilets Jaunes, en sont une illustration frappante. Ce mouvement a émergé en réponse à une série de réformes perçues comme injustes, notamment la hausse des taxes sur les carburants et a révélé une frustration profonde vis-à-vis des élites politiques, jugées déconnectées des préoccupations quotidiennes des citoyens. La lenteur et la complexité des réformes, en particulier sur des sujets cruciaux comme les retraites ou le logement, nourrissent ce scepticisme. Les jeunes, voyant ces réformes comme insuffisantes ou inappropriées, peuvent perdre confiance dans les mécanismes politiques traditionnels.

3 RYTHME DE CHANGEMENT ACCÉLÉRÉ

Un autre facteur majeur est le rythme accéléré des changements économiques, environnementaux et sociaux. Les jeunes d'aujourd'hui vivent dans un monde marqué par des crises multiples qui se succèdent à un rythme effréné. Par exemple, le changement climatique est devenu une préoccupation centrale pour cette génération. Les institutions politiques semblent souvent lentes à répondre efficacement à ces urgences, ce qui peut renforcer le sentiment d'inefficacité et d'inaction. La mobilisation accrue autour de la crise climatique, symbolisée par le mouvement #FridaysForFuture initié par **Greta Thunberg**¹ démontre comment les jeunes se tournent vers des actions directes et des initiatives internationales, plutôt que de compter sur des processus politiques perçus comme lents et inadaptés. Ce mouvement a su capter l'attention mondiale et mobiliser des millions de jeunes, illustrant ainsi un changement vers des formes d'engagement plus immédiates et globales.



L'INFLUENCE SUR L'OPINION PUBLIQUE

Des campagnes virales
Les jeunes générations peuvent influencer l'opinion publique par des campagnes virales. L'opinion publique est un levier important en démocratie, car elle peut forcer les politiques à s'aligner sur les préoccupations des citoyens pour gagner ou conserver leur soutien.



Des exemples concrets de changement
La loi "Climat et Résilience"³ en France a été influencée par les mobilisations pour le climat, en partie orchestrées par les jeunes via des plateformes en ligne.



Les pétitions en ligne, lorsqu'elles atteignent un nombre substantiel de signatures, peuvent également forcer les gouvernements à répondre à certaines demandes.



9 MOBILISATION 2.0 : L'INFLUENCE DES JEUNES SUR LA POLITIQUE NATIONALE

L'INFLUENCE SUR LES POLITIQUES NATIONALES

La pression internationale :
Les mouvements internationaux peuvent pousser les gouvernements à adopter des politiques conformes aux standards globaux. Par exemple, les accords internationaux sur le climat, comme l'**Accord de Paris**², résultent en partie des pressions exercées par des mouvements citoyens transnationaux.



Un dialogue direct avec les dirigeants :
Les jeunes leaders de mouvements internationaux sont parfois invités à dialoguer directement avec les dirigeants politiques, ce qui peut conduire à des changements de politiques. Greta Thunberg, par exemple, a rencontré de nombreux leaders mondiaux, y compris en France.



Des changements dans les priorités politiques :
La montée en puissance de sujets comme le climat, les droits humains et l'égalité des genres dans l'agenda politique national est souvent le résultat de campagnes et de pressions initiées par des jeunes à travers les réseaux sociaux.



5 ORGANISATION DE MOUVEMENTS ET PARTAGE D'IDÉES

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les jeunes utilisent les réseaux sociaux pour organiser des mouvements sociaux et partager des idées. Par exemple, le mouvement #MeToo⁴, né sur les réseaux sociaux, a sensibilisé le public aux violences sexuelles et entraîné des changements importants dans la manière dont ces questions sont abordées dans la société et la politique. De même, les jeunes utilisent des plateformes comme **Change.org**⁵ pour lancer des pétitions sur des questions allant de la justice sociale à la protection de l'environnement.

6 LES ACTIONS LOCALES ET COMMUNAUTAIRES

L'ENGAGEMENT LOCAL

De nombreux jeunes choisissent de s'engager directement dans des projets locaux ou communautaires. Par exemple, des initiatives comme « Les Amis de la Terre »⁶ ou des projets de jardinage urbain organisés par des jeunes montrent une volonté de contribuer concrètement à leur environnement immédiat. Ces actions locales reflètent un engagement plus direct et personnel envers les changements positifs dans la communauté.



L'ÉVOLUTION DU MODÈLE D'ENGAGEMENT

Alors que les formes traditionnelles de citoyenneté semblent perdre de leur attrait, les jeunes développent de nouvelles manières de s'engager. Ils utilisent les outils numériques pour exprimer leurs opinions et organiser des actions, montrant ainsi une transition vers des modes de participation plus informels et décentralisés. Cette évolution souligne la nécessité de réinventer la citoyenneté pour qu'elle reflète les préoccupations actuelles et les attentes des jeunes générations.

En réponse à cette mutation, les institutions pourraient bénéficier d'une adaptation qui intègre ces nouvelles réalités, favorisant une approche plus dynamique et connectée aux défis contemporains.



7 LES CLÉS POUR L'AVENIR NE SERAIT-CE PAS DE RÉINVENTER LA CITOYENNETÉ ?



L'ÉDUCATION CIVIQUE RENFORCÉE



Pour revitaliser la citoyenneté et la rendre à nouveau engageante pour les jeunes, il faut prendre en compte plusieurs éléments.

LA TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS



Les institutions politiques doivent devenir plus transparentes et accessibles. Les jeunes cherchent des institutions qui communiquent clairement leurs décisions et leur impact. Par exemple, la mise en place de plateformes de consultation citoyenne en ligne, comme la plateforme « Grand Débat National »⁸ en France, permet aux citoyens de faire entendre leur voix directement auprès des décideurs. Une telle transparence et un dialogue ouvert peuvent renforcer la confiance et l'engagement des jeunes.

LA CITOYENNETÉ COMME CONCEPT VITAL



Malgré les changements dans les formes d'engagement, la citoyenneté reste un concept central pour l'avenir.

Elle représente le lien entre l'individu et la société, ainsi que la responsabilité collective de contribuer au bien commun.

Prenons l'exemple des grands mouvements sociaux du XX^{ème} siècle, comme le mouvement pour les droits civiques aux États-Unis ou les manifestations contre la guerre du Vietnam, qui ont montré comment des engagements citoyens forts peuvent provoquer des changements significatifs.

Pour que la citoyenneté reste pertinente, elle doit évoluer avec les aspirations des jeunes générations et intégrer de nouvelles formes de participation.

La citoyenneté des jeunes est à un tournant décisif et la manière dont elle sera redéfinie et adaptée influencera profondément la démocratie et la société. En prenant en compte les nouvelles formes d'engagement et en réinventant les institutions pour qu'elles reflètent les préoccupations contemporaines, nous pouvons garantir que la citoyenneté continue de jouer un rôle vital dans la construction de sociétés dynamiques et inclusives.

L'ADAPTATION AUX RÉALITÉS CONTEMPORAINES



Les institutions doivent être capables de s'adapter aux défis contemporains. L'Union Européenne, par exemple, a mis en place le programme « Jeunesse en Action »⁹ pour encourager l'engagement des jeunes à l'échelle européenne. Des politiques qui intègrent les préoccupations des jeunes, comme les investissements dans des technologies vertes ou des politiques de soutien à l'entrepreneuriat social, peuvent également jouer un rôle crucial dans la revitalisation de la citoyenneté.

8 DU VOTE AUX RÉSEAUX SOCIAUX, UN FOSSÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Les jeunes générations, souvent qualifiées de "digital natives", ont grandi avec Internet et les réseaux sociaux, ce qui leur permet de s'engager et de s'informer sur des questions sociétales à une échelle mondiale.

Cette interconnexion leur donne accès à une diversité de perspectives et d'initiatives internationales, les incitant à participer à des mouvements tels que Fridays for Future ou Black Lives Matter¹⁰, qui transcendent les frontières nationales.

D'un autre côté, les générations plus âgées ont souvent une perception de l'engagement citoyen plus traditionnelle, centrée sur des pratiques comme le vote et l'adhésion à des partis politiques.

Ces générations ont vécu des périodes où l'engagement politique était principalement structuré autour de ces institutions et où le vote était considéré comme le principal outil d'expression démocratique. L'expérience des années 60 et 70, marquées par des mouvements sociaux et politiques majeurs tels que Mai 68 en France, a renforcé cette vision traditionnelle de l'engagement citoyen.



9 LE CONFLIT DES GÉNÉRATIONS

Ce fossé générationnel peut parfois créer des tensions, notamment lorsque les jeunes remettent en question des structures et des modes de fonctionnement établis depuis longtemps. Par exemple, les manifestations des Gilets Jaunes ont souvent montré un clivage entre des manifestants plus âgés, préoccupés par des enjeux économiques locaux, et des jeunes, davantage focalisés sur des questions globales et environnementales. Les différences de priorités et de modes d'action peuvent ainsi donner lieu à des incompréhensions ou à des conflits entre les générations.

10 VERS UNE CITOYENNETÉ INCLUSIVE

Pour atténuer ces tensions et promouvoir une citoyenneté inclusive, il est essentiel de créer des espaces de dialogue intergénérationnel où chaque voix peut être entendue et respectée.

Des initiatives comme les assemblées citoyennes, qui rassemblent des personnes de différents âges et horizons pour discuter et proposer des solutions sur des sujets communs, peuvent être une voie prometteuse. Ces espaces permettent non seulement de mieux comprendre les différentes perspectives, mais aussi de co-construire des réponses adaptées aux défis contemporains, en tirant parti des expériences passées et des innovations présentes.

Pour revitaliser la citoyenneté chez les jeunes, il est crucial que les institutions politiques adoptent des approches plus transparentes et adaptatives, intégrant les préoccupations contemporaines et facilitant un dialogue intergénérationnel. Cela permettra de garantir que la citoyenneté reste pertinente et dynamique face aux défis futurs.



LEXIQUE POUR MIEUX COMPRENDRE LES DIFFÉRENTS MOUVEMENTS ET ESPACES DE DÉBATS

1. Née le 3 janvier 2003 à Stockholm, Greta Thunberg devient mondialement connue en 2018 en lançant la Grève de l'école pour le climat devant le Parlement suédois, appelant le gouvernement à respecter l'Accord de Paris sur les émissions de CO2. Cette "grève du vendredi" se répand mondialement, y compris en France. La même année, elle prend également la parole à la COP24.

2. L'Accord de Paris, adopté en 2015, est un traité international visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Les pays signataires s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à soutenir les nations en développement dans leur transition écologique.

3. La loi "Climat et Résilience" est une législation française adoptée en 2021 visant à renforcer la lutte contre le changement climatique en introduisant des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la résilience des territoires face aux crises environnementales et promouvoir une transition écologique.

4. #MeToo est un mouvement mondial lancé en 2017 pour dénoncer le harcèlement et les agressions sexuelles, principalement dans le milieu professionnel. Il encourage les victimes à partager leurs expériences et à revendiquer une plus grande égalité et justice.

5. Change.org est une plateforme en ligne permettant de créer et de signer des pétitions sur divers sujets, comme les droits humains, l'environnement ou les questions sociales.

6. « Les Amis de la Terre » est une organisation non gouvernementale internationale qui milite pour la justice environnementale et sociale. Fondée en 1970, elle œuvre pour la protection de l'environnement, la lutte contre les inégalités et la promotion de solutions durables à l'échelle mondiale. L'organisation est active dans plusieurs pays et travaille sur des thématiques telles que le changement climatique, la biodiversité et les droits humains.

7. Le programme « L'École de la République » en France vise à moderniser l'éducation civique en intégrant des aspects pratiques et actuels. Il propose des activités pédagogiques telles que des simulations de processus législatifs, des ateliers sur les droits et devoirs des citoyens, et des débats pour aider les élèves à mieux comprendre la citoyenneté et les institutions politiques de manière plus engageante et pertinente.

8. Le « Grand Débat National » lancé en France en 2019 a permis aux citoyens de s'exprimer sur des questions politiques majeures via consultations publiques, réunions locales, et contributions en ligne, pour influencer les politiques publiques et restaurer le dialogue entre les Français et le gouvernement.

9. Le mouvement « Jeunesse en Action » est une initiative de l'Union européenne visant à encourager les jeunes à participer activement à des projets de volontariat, d'éducation et de mobilité. Il offre des opportunités pour développer des compétences, favoriser la coopération interculturelle et s'engager dans des actions sociales et communautaires.

10. Black Lives Matter est un mouvement social international qui lutte contre la violence et les injustices policières envers les personnes noires. Il milite pour l'égalité des droits, la justice raciale et la fin des discriminations systémiques. Le mouvement est né en 2013, après l'acquittement de George Zimmerman, l'homme qui avait tué Trayvon Martin, un adolescent noir non armé.





Les faits marquants

Mi Juillet 2024 à Mi Octobre 2024



Centre de loisirs aux JO de Paris 2024



Candidature des futurs CME



Visite du Ministre Nicolas DARAGON pour la signature du CSU de Mions



Prise de fonction Gendarmerie Nationale à Rajat



Atelier Etude à la Mobilité



Marquage des arbres pour de futures plantations



Mois "Octobre Rose"



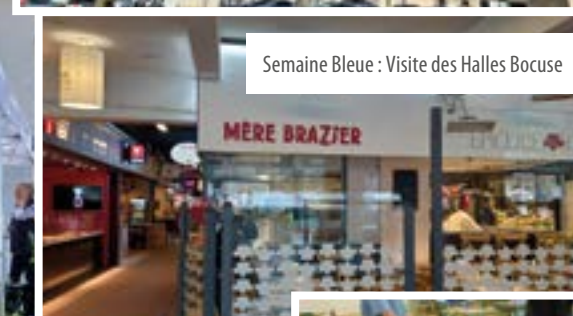
Expo Photos Le Clos du Centre



Forum des associations



Semaine Bleue : Bus SOLIHA



Semaine Bleue : Visite des Halles Bocusse



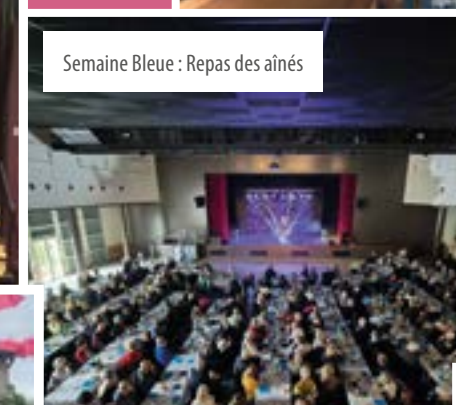
Journées du Patrimoine



Cérémonie des nouveaux arrivants



Semaine Bleue : Projection de "Cocorico"



Semaine Bleue : Repas des aînés



Elections des CME



Semaine Bleue : Rando- marche calme



Banquet des Classes en 4



Rentrée scolaire 2024



Visite de la Mairie des CM1 pour la candidature au CME



Course ELA de l'école élémentaire



Non, les élus locaux ne sont pas responsables des déficits de l'Etat !

Récemment, la Cour des Comptes a estimé que les collectivités locales devaient drastiquement diminuer leur niveau de dépenses, les accusant à demi-mot d'avoir conduit la France dans l'impasse budgétaire où elle se trouve.

En tant qu'élus locaux, nous dénonçons cette approche hors sol et une vision très éloignée des défis que nous devons relever pour garantir les services qu'attendent nos concitoyens.

Là où l'Etat disperse ses moyens, nous les mutualisons pour être plus efficaces en dépensant moins et depuis des années, la CCEL nous accompagne dans nos projets de voirie, d'aménagement, de logements, de transport. Plus récemment, nous avons mutualisé nos moyens de police municipale avec Toussieu puis avec Mions, pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique. D'autres syndicats assument leurs compétences en matière de distribution d'eau, d'assainissement ou d'éclairage public, etc.

Là où l'état ne peut que constater la fragilité de son système de santé, nous avons pris le pari de construire des maisons médicales et attirer des médecins généralistes, des praticiens de santé en milieu rural et désengorger les hôpitaux.

Et quand nos agriculteurs sont en difficulté, ce sont souvent les communes qui les aident à vivre de leur savoir-faire et de leurs produits, dans nos restaurants scolaires ou nos commerces locaux.

Là où l'Etat délègue aux communes de plus en plus de compétences tout en se désengageant de ses mesures d'accompagnement, les élus locaux continuent de former un bloc municipal, intercommunal, départemental et régional solidaire. Et ils votent chaque année des budgets à l'équilibre car pour chaque euro dépensé doit correspondre un euro reçu ! Cela s'appelle la vertu budgétaire, n'en déplaise à la Cour des Comptes...

Les élus de la liste majoritaire



La mauvaise gestion financière des collectivités locales est actuellement au cœur de l'actualité nationale. "Rassemblement pour Saint Pierre" dénonce depuis des années cette gestion dépensière. Nombreux sont les exemples que nous évoquons au fil des différentes revues, comme les travaux réalisés en différents endroits de la commune puis démolis et recommencés.

Nous avons participé avec des habitants à l'après-midi sur le développement de la mobilité douce à Saint Pierre de Chandieu organisé par la CCEL, la mairie et le bureau chargé de l'étude. Cette rencontre a montré que parmi les aménagements réalisés sur les trajets entre mairie, collège et parking de l'Espace Deslyres, certains sont à revoir pour mieux répondre aux besoins des différents usagers (enfants/cyclistes/personnes à mobilité réduite...). Nous avons également échangé sur ce que devrait être l'aire de covoiturage du parking de l'Espace Deslyres. Espérons que les idées proposées seront prises en compte.

Peut-être faudrait-il plus souvent écouter les usagers et proposer des rencontres sur le terrain plutôt que dépenser de l'argent dans des bureaux d'études parfois déconnectés de la réalité pratique.

Vous avez reçu votre avis de taxe foncière et avez constaté cette année encore diverses augmentations.

De fait, malgré le même pourcentage, mécaniquement les recettes de la commune progressent puisque la valeur locative a été augmentée.

A cela s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, votée par les représentants de notre commune à la CCEL.

Malgré notre financement conséquent à la CCEL, nous continuons de financer en sus des travaux relevant pourtant de sa compétence. Un fond de concours de 250 788 € va être débloqué pour les travaux de la route de Givors, faisant suite déjà à une aide en 2024.

Cet argent aurait pu financer des subventions aux nouvelles associations, financer des projets locaux... d'autant que nous finançons diverses dettes non recouvrées par le Trésor Public.

Toujours à votre écoute

Les élus de "Rassemblement pour Saint Pierre"

Courrier des lecteurs



Vos questions nous intéressent et nous nous ferons un plaisir d'y répondre dans nos colonnes. Adressez vos courriers par mail à l'adresse suivante :

courrier@mairie-stpierredechandieu.com

De J.N. Je suis une habitante et usagère régulière du parking des écoles. Je constate une diminution des places disponibles aux horaires où je dépose et récupère mes enfants. Je crains que les nouveaux logements en face ne compliquent encore davantage le stationnement. La municipalité prévoit-elle des mesures pour résoudre ce problème ?

Madame,

Nous comprenons vos préoccupations concernant le stationnement au parking des écoles, notamment aux heures de pointe. La situation pourrait en effet se compliquer avec l'arrivée des résidents des nouveaux immeubles.

Pour y remédier, nous allons réactiver la zone bleue de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 16h30 les jours de classe, pour couvrir les périodes de dépose et de récupération des enfants. La police municipale veillera à son respect et les contrevenants seront sanctionnés. Une campagne de communication informera prochainement tous les usagers de ces mesures.

Nous espérons ainsi mieux réguler le stationnement et garantir des places disponibles pour les parents et les usagers des écoles.



jusqu'au 16 octobre 2024

C'est la vie ...



MARIAGES

EYMONOT Clément & CHAUVEAU Barbara	31 août 2024
FERANDEZ Dylan & PONZIO Marine	07 sep. 2024
BOUVIER Anthony & ESTEVEZ Sandy	14 sep. 2024
RAGGI Sébastien & RAGGI Sylvaine (<i>Noces de Perles</i>)	21 sep. 2024

PACS

MEUNIER Mathieu & NIBEL Océan	02 août 2024
-------------------------------	--------------



NAISSANCES

FREITAS CERQUEIRA Jennifer	12 avr. 2024
FREITAS CERQUEIRA Jasmine	12 avr. 2024
HENRY Venci, Jean-Louis, Bambino	12 juil. 2024
AMOURIQ Lyse, Sylvie, Colette	26 juil. 2024
FLORET Giulia, Jeanne	22 août 2024
SARTEUR Nella, Rita	24 août 2024
ORTIZ PRÉTO Siya, Marie	07 sep. 2024
VOEUN Noah	20 sep. 2024
JASSIN Côme, Adam, Pascal	02 oct. 2024

DÉCÈS

VOUGAZ	Pierre, Marie	14 juil. 2024
TEDESCO	Jean-François, Daniel	19 juil. 2024
FLACHAT	Jacques, Auguste	28 juil. 2024
LEALI	Jean-Louis, Joseph	07 août 2024
PERRIN	Andrée, Germaine épouse BERLIOZ	13 août 2024
AMBRE	Paulette, Andrée épouse BOULENS	20 août 2024
VORGEAT	Marcel, Robert	08 sep. 2024
CANICATTI	Pierre	09 sep. 2024
BERNARD	Marie-Thérèse épouse VALES	28 sep. 2024
MOREL	Roger, Jules	29 sep. 2024
COSTE	Cyrille	11 oct. 2024
RODRIGUEZ	Maria, épouse ROZADOS	13 oct. 2024
MOUTERDE	Laurent	15 oct. 2024
MOIROUD	Nicole, épouse BUGNON-MURYS	16 oct. 2024





UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Ce dimanche 20 octobre, ce sont près de 90 Classards qui ont défilé dans les rues, chacun portant un chapeau de couleur correspondant à leur année de naissance. Cette fête des conscrits illustre l'esprit festif de notre village, où les échanges intergénérationnels et les traditions sont valorisés. Le cortège est passé par le monument aux morts, où une gerbe a été déposée en hommage aux Classards décédés. Plus de 280 convives étaient présents au banquet qui marquait le point d'orgue de cette fête.



Le plus jeune et le plus ancien classards présents



Agenda NOVEMBRE 2024

IMPRIM'VERT®
Papier 100% recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique | Conception & Réalisation : S&C Service communication de la Mairie



VENDREDI 1^{ER} NOV.

1 Commémoration du 1^{er} nov.
11h | Cimetière du Centre
Municipalité et ACPO

DIMANCHE 3 NOVEMBRE

2 Messe de la Saint Hubert
9h30 | Eglise Saint Pierre aux Liens
Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

SAMEDI 9 NOVEMBRE

3 Conférence de Jean-Luc Durand (Expo Jean Moulin)
11h | Mairie (Salle Eugène Roé - 1^{er} étage)
La Municipalité

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

4 Vide-grenier du Sou des Ecoles
De 9h à 16h30 | Espace DesLyres
Le Sou des écoles

LUNDI 11 NOVEMBRE

5 Commémoration de l'Armistice
11h | Place Charles de Gaulle
La Municipalité et ACPO

DU 15 AU 17 & DU 22 AU 24 NOVEMBRE

6 Pièce de théâtre "La Poule de Noël"
15h (17 & 24), 20h30 | Centre des Arts Camille Floret
Les Têtes en l'Art

DIMANCHE 17 NOVEMBRE

7 Concert pop-rock Vocal'Ozon
De 14h30 à 19h | Espace DesLyres
Vocal'Ozon

MARDI 19 NOVEMBRE

8 Film/Reportage "Phu Quoc, la perle du Vietnam"
20h | Centre des Arts Camille Floret
La Municipalité

JEUDI 21 NOVEMBRE

9 Beaujolais nouveau
18h | Local festif - Square Mezzago
La Municipalité

SAMEDI 23 NOVEMBRE

10 Atelier : "La hotte de Père Noël"
De 10h à 17h | Salle Marcelle Genin
Les Créatives de l'Ozon

SAMEDI 23 & DIMANCHE 24 NOVEMBRE

11 Championnats d'escalade sur bloc
8h-18h (le 23), 8h-16h (le 24) | Gymnase Alain Gilles
Saint Pierre Escalade

LES SAMEDIS 23 & 30 NOVEMBRE

12 Réservation de gratins pour le marché de Noël
De 9h à 12h | Sur le marché
Comité de jumelage

JUSQU'AU 23 NOVEMBRE

13 Vente de sapins de Noël
En ligne sur la page Helloasso de l'association
Le Sou des écoles

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

14 Matinée Grenouilles
Dès 8h | Local festif - Square Mezzago
Confrérie des Mignonnnettes

MARDI 26 NOVEMBRE

15 Etude Mobilité - Réunion publique
18h30 | Mairie (Salle Eugène Roé - 1^{er} étage)
La Municipalité et CCEL

SAMEDI 30 NOVEMBRE

16 Election de la Reine du Carnaval
19h | Espace DesLyres
La Municipalité & Comité du Carnaval

COMMÉMORATION DU 1^{ER} NOVEMBRE

Les Anciens Combattants, la Municipalité, la Fanfare, accompagnés des habitants du village, dans le culte du souvenir, se rendront le 1^{er} novembre à 11h au cimetière du Centre, pour se recueillir devant la tombe où sont gravés les noms des enfants du village morts pour la France.

Un verre d'amitié sera offert par les Anciens Combattants à l'issue de la cérémonie



CONFÉRENCE DE JEAN-LUC DURAND



2 CHASSEURS du RHÔNE



MESSE DE LA SAINT HUBERT

DIMANCHE 03 NOVEMBRE 2024

9H30

SONNEURS
MESSE
BÉNÉDICTION DE
LA MEUTE DE CHIENS

APÉRITIF offert par la Fédération
départementale des chasseurs
du Rhône et de la Métropole de
Lyon

EGLISE DE
SAINT-PIERRE DE CHANDIEU

4



Venez nombreux au

VIDE-GRENIER DU SOU DES ECOLES

**DIMANCHE
10 NOVEMBRE**

9H-16H30
ESPACE DESLYRES
St Pierre de Chandieu

RESTAURATION & BUVETTE
au profit des enfants des écoles

5 COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France et de ceux qui la servent avec dévouement et courage.

Au-delà de la fin de la Première Guerre mondiale, c'est aussi l'occasion de rendre un hommage solennel à tous les morts pour la France.

Le départ du défilé se fera à 11h de la place Charles de Gaulle vers le monument aux morts où deux gerbes seront déposées par l'ACPO et la Municipalité.

Un vin d'honneur clôturera cette commémoration de l'Armistice, salle DesLyres.



7

SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU
CONCERT
POP-ROCK

14H30 À L'ESPACE DESLYRES

SAISON 2024 2025

POUR CHAQUE DESTINATION...

UN GRAND FILM & SON AUTEUR

ASIE DU SUD EST - PHU QUOC, LA PERLE DU VIETNAM
MARDI 19 NOVEMBRE 2024 - 20h

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR

8€ / Gratuit pour les - de 12ans.
Billetterie les samedis 19/10, 26/10, 9/11 et 16/11 sur la place Charles de Gaulle, de 9h00 à 12h00.

Concerts de Céline Martinez "L'instant chanté" et du duo acoustique À cœur d'accords.
Buvette et restauration sucrée sur place.

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR

Vocal Ozone

FILM/REPORTAGE : "ASIE DU SUD EST PHU QUOC, LA PERLE DU VIETNAM"

La municipalité propose à 20h mardi 19 novembre le film "Asie du Sud Est Phu Quoc, la perle du Vietnam" de Van Cong dit Calibre.

"Surnommée l'île d'Émeraude ou le Paradis de l'Asie au Vietnam, l'île de Phu Quoc se situe dans le Golfe de Thaïlande, à une dizaine de kilomètres des côtes cambodgiennes.

L'île est recouverte d'une épaisse forêt tropicale et plus de la moitié de sa surface fait partie du parc national protégé. Mais elle est surtout connue pour ses plages blanches bordées de palmiers et sa faune sous-marine aux couleurs bleu-turquoise.

Ce petit bout de terre regorge de lieux idylliques et d'histoires de vies comme celle d'un vieil éleveur de poissons qui préfère vivre sur l'eau que sur la berge, où d'un pêcheur reconverti en restaurateur, ou encore d'un petit fils qui a repris l'affaire familiale et tente de conserver le savoir-faire de ses aïeux."



6 PIÈCE DE THÉÂTRE "LES TÊTES DE L'ART"

"La poule de Noël"



La troupe "Les Têtes de l'Art" de l'association "Théâtre et Loisirs" est très heureuse de vous retrouver pour sa nouvelle pièce "La poule de Noël".

Jean-Christophe, psychiatre, et sa compagne Sonia, accompagnée de son fidèle poisson, se préparent à passer quelques jours en famille pour fêter le réveillon chez les parents de Jean-Christophe. Mais avant de partir, un problème de taille les stresse : la maison, en plein travaux, est laissée sous la responsabilité d'Alberto, un chef de chantier aussi excentrique que maladroit, qui ne cesse de provoquer des catastrophes.

À cela s'ajoutent une série d'imprévus qui viennent chambouler leurs plans : la venue de Lisette, la sœur jumelle de Sonia, l'arrivée inattendue de Dominique, le frère imprévisible de Jean-Christophe, et le retour soudain des parents. Comme si cela ne suffisait pas, une jeune scoutie obstinée, une cliente atteinte de dédoublement de personnalité et la nouvelle conquête de Dominique, se joignent à la fête, transformant la situation en véritable chaos. Rien ne se déroule comme prévu, et ce réveillon tourne rapidement au désastre comique.

Pour un public de tout âge, c'est une pièce pleine de quiproquos où encore une fois tout s'emmêle et se démêle (ou presque). Tout un programme à l'amphithéâtre du centre des arts Camille Floret les :

- Vendredi 15 et samedi 16 novembre à 20h30,
- Dimanche 17 novembre à 15h00,
- Vendredi 22 et samedi 23 novembre à 20h30,
- Dimanche 24 novembre à 15h00.

Pour toutes réservations :

04 82 53 18 85
www.theatreetloisirs.com

9

SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU
LA MUNICIPALITÉ
de Saint Pierre
de Chandieu
vous invite à découvrir la

Dégustation
Gratuite

**Beaujolais
Nouveau**

Jeudi 21
Novembre

18h - Local Festif
SQUARE MEZZAGO

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

www.mairie-stpierredechandieu.com | MairieStPierredeChandieu

10

Les Créatives
de L'Ézon

**La Hôte
de Père Noël**

Inscriptions-enseignements
Creatives-ozon@outlook.com
06 05 12 51 85

Samedi 23 novembre
Salle M. Genin
10 h à 17 h

11 CHAMPIONNATS D'ESCALADE SUR BLOC



Saint Pierre escalade organisera à nouveau, le **championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon d'escalade sur bloc**, sur le mur du gymnase Alain Gilles, les **samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024**.

Nous vous attendons avec impatience pour venir encourager les meilleurs grimpeurs du département et surtout les saint-pierrards qui porteront les couleurs de notre village. Nous verrons sur ces deux jours se succéder des vagues de compétiteurs U12, U14, U16, U18, U20, seniors et vétérans.

SAMEDI		DIMANCHE	
8H00	U12 H/F	8H00	U16 H & VETERAN H
10H00	U14 H/F	10H30	U16 F & VETERAN F
12H45	U18-U20 H	13H30	SENIORS F & H
15H30	U18-U20 F	16H00	Fin
18H00	Fin		

La compétition rassemblera environ 300 grimpeurs sur ces 2 journées et nous vous attendons nombreux à cette manifestation sportive toujours spectaculaire à Saint Pierre de Chandieu. Au plaisir de vous rencontrer autour d'un verre à la buvette.

13 VENTE DE SAPINS DE NOËL

Noël approche ! Et si vous commandiez votre sapin au profit des écoles de Saint Pierre ? Nous vous proposons des sapins Nordmann de 6 tailles différentes :

100/125 cm	25€
125/150 cm	30€
150/175 cm	35€
175/200 cm	40€
200/250 cm	55€
250/300 cm	75€



Pour commander, ça se passe en quelques clics sur [notre page Helloasso](#), jusqu'au 23 novembre.

Livraison le 6 et 7 décembre.

Nouveauté : Possibilité de livraison à domicile !



12 RÉSERVATION DE GRATINS DU MARCHÉ

Le comité de jumelage sera présent sur le marché de Noël du 8 décembre.

A cette occasion il vous proposera des gratins de crozets aux saucisses : **9 € la portion**

Réservation impérative sur le marché les 23 et 30 novembre de 9h00 à 12h00.



14 ST PIERRE DE CHANDIEU

Matinée Grenouilles des Mignonnnettes

24 Dimanche NOVEMBRE
au coeur du village à partir de 8h

A déguster sur place ou à emporter

15 ÉTUDE Mobilité

APaiser la circulation à SAINT PIERRE DE CHANDIEU



Réunion publique
Présentation du plan de mobilité

Mardi 26 novembre 2024 à 18h30
Salle du conseil
Mairie de St Pierre de Chandieu
Entrée libre

Plus d'information : www.ccel.fr



16 ÉLECTION DE LA REINE DU CARNAVAL

Le Carnaval 57, un grand moment de la vie !

Le Comité du Carnaval vous invite à retenir les dates des 57^{èmes} festivités du Carnaval des Gones et des Magnauds : **Soirée d'ouverture le 30 novembre 2024 et Carnaval les 14, 15 et 16 mars 2025 dont "Les grands moments de la vie" sera le thème.**

Les festivités commencent ce 30 novembre avec l'élection de la Reine de cette 57^{ème} édition ! Venez participer à une soirée complètement folle, où vous pourrez voter pour l'une des 7 candidates.

Assistez aussi au couronnement du Prince et de la Princesse, sans oublier la nomination de la Mignonnette, de Gône et du Magnaud (oui, ça fait du monde à applaudir !). Le tout accompagné par la Fanfare & Clique et la Banda des Gones et des Magnauds.

Et pour couronner le tout (sans mauvais jeu de mots), dansez et riez jusqu'à 2h du matin ! En exclusivité, Mathieu, Mister France Rhône-Alpes 2024, sera parmi nous. Ça promet !

2 formules sur réservations :

Repas + Soirée à 32€ et Soirée uniquement à 15€.

- Vente physique avant ouverture des réservations en ligne : Saint-Pierrards, profitez de cette exclusivité pour réserver vos places, **Square Mezzago | 10h à 12h : les 9 et 11 novembre.**
- Vente en ligne sur notre site rubrique Billetterie : **www.carnaval-spc.fr dès le 12 novembre.**

Le Carnaval approche à grands pas (- de 5 mois !) et les préparatifs battent leur plein ! Que vous soyez pro du marteau ou simplement expert en encouragements, on a besoin de vous. Venez exprimer votre créativité, que ce soit en travaillant le métal, le bois, le papier de soie, ou même juste en prêtant une main... ou deux ! Si vous avez peinture à l'eau, tissu, plaques Akilux ou papier broyé à donner, on récupère aussi !

Rendez-vous les samedis matin de 9h à 12h au 12 chemin de la Bouvière (ou en semaine sur demande). Rejoignez-nous pour rendre le Carnaval encore plus fou et coloré ! Bonne humeur garantie !

Pour plus de renseignements :

☎ 07 69 06 35 20
@ info@carnaval-spc.fr



ENEZ DÉCOUVRIR TENNIS MOUV'



Marre de remettre vos bonnes résolutions au lendemain ? Venez nombreux profiter des 2 premières séances gratuites de tennis mouv'. Entre fitness, jeux et dépassement de soi toujours autour du tennis, cette activité s'adresse à tout public de tout âge et quel que soit son objectif : Minceur, progression tennistique, dépassement, renforcement musculaire.

Interclubs Seniors +

Les Seniors + c'est quoi ? c'est le championnat réservé aux joueurs de + 35 ans. Cette année, nous engageons 3 équipes (2 hommes et 1 dame). Les équipes fanions seront engagées dans les meilleurs championnats interdépartementaux !

Rendez-vous les dimanches 3 et novembre, pour encourager nos hommes.

Des nouvelles de l'école de tennis

Avec près de 200 joueurs, le Tennis Saint Pierre de Chandieu devient d'années en années un des meilleurs clubs de la région, avec des équipes engagées dans les meilleurs championnats régionaux, un tournoi de très haut niveau, et une école de tennis, ainsi qu'un pôle de compétition attirant de plus en plus de très jeunes joueurs, parmi les tous meilleurs joueurs nationaux, voir européens.

Nous avons le plaisir cette année d'accueillir 2 jeunes pépites, Yen et Luc, parmi les plus grands espoirs du tennis tricolore !

Cette année, un accompagnement tout particulier, sera apporté par notre directeur sportif Cedric BOURGUIGNON à l'entraînement de ces 2 jeunes, en prévision de la constitution future d'une structure sport étude au club.

Vous êtes intéressés par le tennis ? vous souhaitez faire un essai ? prendre une licence / adhésion ?

Nous vous proposons des tarifs hyper attractifs, dans des structures de grande qualité !

Pour tous renseignements :

06 11 35 63 88

www.tennissaintpierredechandieu.fr

Facebook Instagram



LYON-LVIV RECHERCHE DES FAMILLES D'ACCUEIL POUR SES DANSEURS

La troupe des danseurs Ukrainiens, Les Joyeux Petits Souliers, accompagnée de l'ensemble vocal Orpheus reviennent à Saint Pierre de Chandieu du jeudi 24 avril au vendredi 2 mai 2025.



A cette occasion, l'association Lyon-Lviv recherche des familles d'accueil pour héberger 2 jeunes danseurs ukrainiens de cette troupe durant la période de leur tournée (du 24 avril au 2 mai 2025 donc).

Pour tous renseignements :

06 60 84 04 58

lyon.lviv.jps@gmail.com

AVOCATE CONSEIL : CHANGEMENT DE JOUR

Exceptionnellement, sa permanence aura lieu le mardi 12 novembre au lieu du mardi 5 novembre à l'espace social.



Colis de fin d'année des aînés

Vous avez plus de 70 ans et n'avez pas encore reçu d'invitation pour venir récupérer votre colis de fin d'année ?

Merci de contacter la mairie afin de vérifier que vous êtes bien inscrits sur la liste.

Contacts :

04 72 48 09 99

mairie@mairie-stpierredechandieu.com



AïKIDO

SAINT-PIERRE DE CHANDIEU

L'AïKIDO EST UN ART MARTIAL DE DÉFENSE D'ORIGINE JAPONAISE

Le Lundi et/ou Vendredi 19h à 20h30 Dojo - Salle Delyres

COURS ADULTES ET ADOS À PARTIR DE 11 ANS ET JUSQU'À 77 ANS !

Pour chaque activité, vous pouvez effectuer 2 cours d'essai gratuits
Pour tous renseignements : 06 07 01 02 92

AïKIDO

SAINT-PIERRE DE CHANDIEU

COURS ENFANTS DE 7 À 10 ANS

Le Lundi 18h à 19h Dojo - Salle Delyres

Aïki-Taïso

SAINT-PIERRE DE CHANDIEU

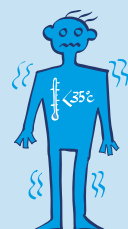
Le Vendredi 18h à 19h Dojo - Salle Delyres

Retrouver votre capital énergétique



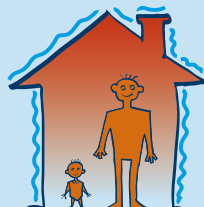
Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement plusieurs fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

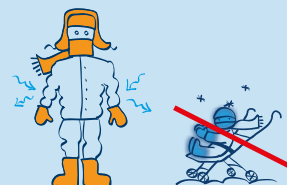
Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

Pour plus d'informations : <https://meteofrance.fr> ou 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)
• www.bison-fute.gouv.fr • <https://solidarites-sante.gouv.fr> • www.santepubliquefrance.fr



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

MISE EN PLACE DU "PLAN GRAND FROID"

Comme les années précédentes, un "Plan Grand Froid" déclenché en cas de froid extrême est mis en place par la Préfecture du Rhône. Le Centre Communal d'Action Sociale, avec l'aide du Conseil Général, cible les personnes les plus vulnérables. Pour cela, nous vous remercions de vous inscrire en mairie, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone

☎ 04 72 48 09 99

@ mairie@mairie-stpierredechandieu.com

Ainsi, un membre du CCAS pourra prendre de vos nouvelles si une vague de froid venait à déclencher ce "Plan Grand Froid". De plus, en cas de fortes chutes de neige, les personnes inscrites pourraient bénéficier d'une aide spécifique au déneigement (jusqu'à l'entrée de leur propriété).

Toutefois, une priorité sera instaurée en fonction de critères tels que : présence ou non de famille à proximité, personnes malades, handicapées ou valides, couple ou personne seule, entrée de propriété donnant sur la voirie publique ou privée.

Nous rappelons que le réseau routier communal est très étendu et que son déneigement est assuré par les services techniques.

Aussi, afin de pouvoir répondre à ces demandes spécifiques, un partenariat avec une entreprise privée sera signé, à laquelle le CCAS fournira la liste des personnes prioritaires.



CAMPAGNE DE DÉMARCHAGE SUR LA COMMUNE



Nous vous informons que des équipes de vendeurs vont réaliser une campagne de démarchage ici à Saint Pierre de Chandieu, jusqu'au 14 novembre prochain.

La société ONE ENERGY fera du démarchage à domicile auprès des clients particuliers pour le compte du fournisseur d'énergie ENGIE.

Il seront amenés à vous proposer des offres de contrat d'énergie et de services liés à l'énergie.

Pour toute question sur ce démarchage, vous pouvez contacter ENGIE du lundi au vendredi entre 9h et 17h (service et appel gratuit) :

☎ 0 800 100 052

BENNES DE TRI MISES À DISPOSITION AU CIMETIERE DU CENTRE



Des bennes de tri pour les déchets verts et d'autres types de déchets seront mises à votre disposition au cimetière du Centre jusqu'à fin novembre. Veuillez à respecter les consignes de tri.

Merci pour votre coopération !





SAINT PIERRE
DE CHANDIEU

AU CENTRE DU VILLAGE

¹³ **MARCHÉ**
de
NOËL

organisé par la Municipalité

8 DÉCEMBRE 2024 | 9H-18H

11H à 13H | Parvis de l'église

Concert des élèves de Céline Martinez

15H | Dans l'église

Concert Chorale Chant d'Yeux en Chœur

17H | Parvis de l'église

Spectacle pour enfant puis distribution de papillotes

TOUTE LA JOURNÉE

Offert par la municipalité

Présence du Père & de la Mère Noël

+ Promenade en Poneys-Rennes

+ Manège gratuit pour les enfants